

PROGRAMMATION

2020



SOMMAIRE

LES MISSIONS ET LE CADRE D'INTERVENTION DU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE DE GUYANE.....	5
APPROCHE TRANSVERSALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	15
Politique de la ville	16
Participation des habitants.....	22
DÉMARCHE JEUNESSE.....	26
Démarche Jeunesse.....	27
Accès aux droits et information jeunesse	34
Participation des jeunes	38
Accès aux loisirs.....	42
Coordination projet Jeunes Invisibles	46
INGÉNIERIE SOCIALE.....	50
Médiation sociale	51
Plan d'accompagnement à la professionnalisation des adultes relais.....	56
HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN	61
Cadre de vie et renouvellement urbain	62
SANTÉ	66
Accompagnement des stratégies territoriales de santé	67
TABLEAUX SYNOPTIQUES	72



LES MISSIONS ET LE CADRE D'INTERVENTION DU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE DE GUYANE





Cadre d'intervention national

Actuellement implantés dans la plupart des Régions, les centres de ressources de la politique de la ville assurent un rôle d'accompagnement, de qualification et d'animation de la réflexion collective auprès des acteurs et des professionnels et constituent un appui précieux à la mise en œuvre des politiques conduites par les pouvoirs publics.

Cette position est confortée par un cadre de référence national qui fixe les missions des centres de ressources, ainsi que leurs rapports avec l'État. Ce cadre de référence a été révisé et rendu public en début d'année 2017.

Ce nouveau cadre de référence vise à adapter les centres de ressources à la réforme de la politique de la ville et aux mutations institutionnelles en cours. Il est accompagné d'une charte signée par les grandes associations nationales d'élus.

Le réseau national des CRPV



RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

Les centres de ressources Politique de la ville, implantés dans 20 régions (dont 4 en outremer), certains depuis vingt ans, exercent auprès des acteurs des secteurs prioritaires de la politique de la ville (cohésion sociale, développement économique et rénovation urbaine) une mission de qualification et d'animation de la réflexion collective avec le soutien de toutes les institutions concernées, en particulier État et collectivités territoriales. Forts de leur expérience, ils ont acquis une véritable légitimité.

LES CENTRES DE RESSOURCES SONT

- > Lieux de rencontres interacteurs (institutionnels et leurs partenaires)
- > Espaces d'information, de réflexion, de débats et de production de connaissance
- > Outil de qualification des acteurs et d'animation de réseaux
- > Structures de capitalisation et de diffusion de ressources
- > Accompagnateurs, réalisateurs d'études et d'expérimentations (facultatif)

> FAVORISER LES APPROCHES INTER-ACTEURS

La transformation des politiques publiques et des organisations induites par la politique de la ville, mais plus encore les transformations institutionnelles et politiques de la décision publique en France, nécessitent d'organiser et de garantir une permanence de lieux de débats et de qualification. Ces espaces de travail entre les sphères politique, technique et citoyenne, préservant une dimension interministérielle et interpartenariale, sont d'autant plus nécessaires que les questions qui occupent les territoires et les populations en difficulté sont particulièrement complexes, imposant à la fois une prise de recul, la construction de sens et une capacité d'adaptation opérationnelle aux réalités des territoires. Elles reposent également sur une nécessaire confrontation des pratiques, des expériences pour permettre de dépasser certaines représentations qui sont peu propices à une action efficace.

Les lieux d'échange, de débat public et de qualification répondent donc à la fois à l'exigence du sens de l'action publique et à la question de la posture ou du positionnement des différents professionnels et élus qui mettent en œuvre les politiques publiques.

> UN RÉSEAU NATIONAL

Constitués en réseau national avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui occupe une place particulière dans l'animation du réseau en facilitant notamment l'accès aux informations nationales, les centres de ressources sont en capacité de mutualiser des outils, d'identifier des complémentarités et de dégager des analyses communes et des propositions à partir de leur connaissance des réalités de terrain. Dans le contexte des nouvelles étapes de décentralisation, où l'évolution du rôle de l'État et la fragmentation des responsabilités obligent à repenser l'organisation et la diffusion des ressources à l'échelle nationale, le réseau des centres de ressources de la politique de la ville peut constituer un point d'appui stratégique pour alimenter le lien entre national et local et contribuer à la constitution des réseaux d'échanges européens.

Il peut aussi faire remonter aux niveaux décisionnels, en particulier au niveau national, les questions auxquelles sont confrontés les acteurs locaux et les territoires, aider à la mise en œuvre des politiques nationales et à leur adaptation aux contextes locaux, et enfin accompagner les expérimentations dans un objectif de diffusion et de généralisation.

Une association de directeurs, Question de Ville, a été constituée en 2008 et participe aux débats nationaux sur la politique de la ville.

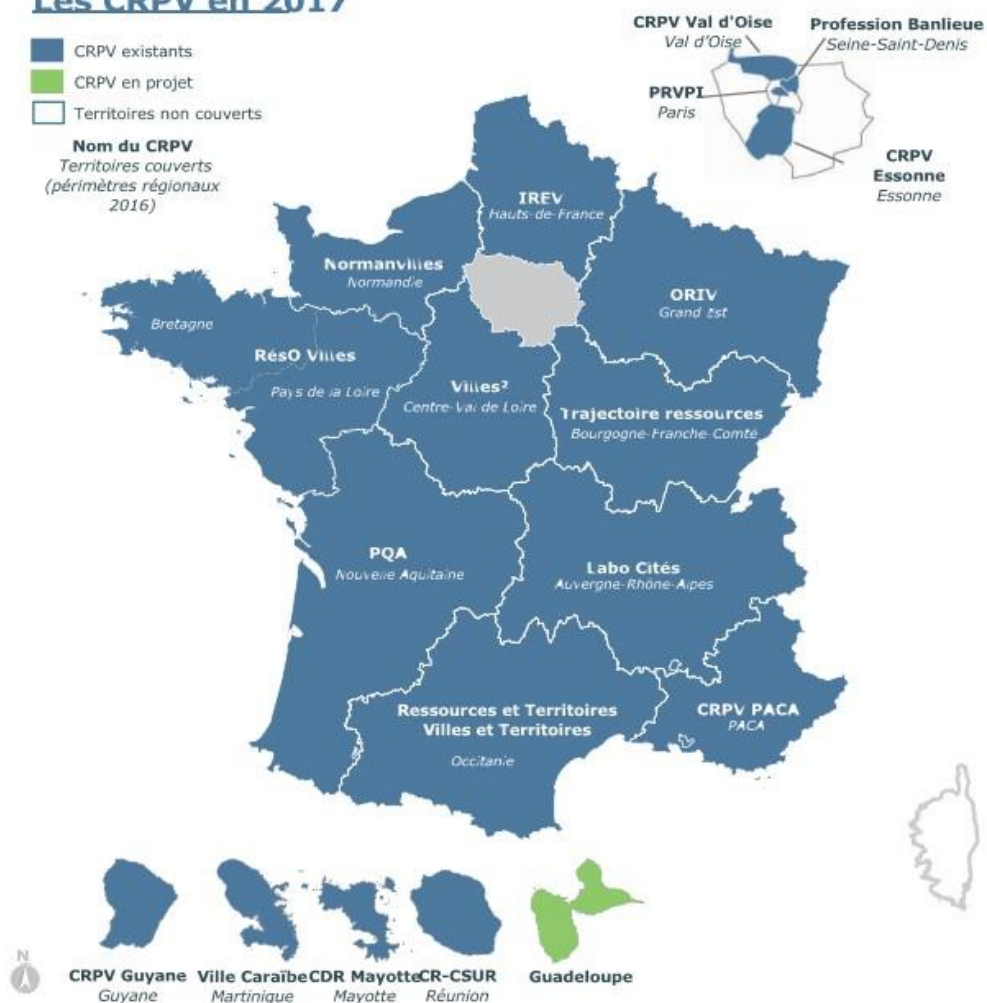
Pour mieux connaître les
centres de ressources :

www.reseau-crpv.fr

Les CRPV en 2017

- CRPV existants
- CRPV en projet
- Territoires non couverts

Nom du CRPV
Territoires couverts
(périmètres régionaux
2016)



Nos partenaires

Le partenariat avec le centre de ressources repose sur des collaborations de nature contractuelle qui alimentent la réflexion et la connaissance des enjeux du développement sociale et urbain et participent à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le panorama partenarial présenté ci-dessous illustre la densité et l'étendue des relations que le centre a développé avec les institutions en charge de la politique de la ville et leurs partenaires.

L'État central

- **L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires**

Issu de la fusion de l'Acsé, du SGCIV et de la DATAR, l'ANCT, et notamment sa direction ville, est l'administration centrale en charge de la politique de la ville et des crédits. L'ANCT anime le réseau des centres de ressources de la politique de la ville et les finance à travers une dotation annuelle. Par ailleurs, elle sollicite régulièrement le centre pour participer à des groupes de travail spécifiques.

- **La Direction Générale des Outre-mer (DGOM)**

Administration centrale auprès du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Outre-mer, la DGOM est dédiée aux départements et territoires d'Outre-mer. La DGOM soutient le CRPV Guyane sur différents projets (Démarche Jeunesse, Conseil Local de Santé Mentale de Cayenne, habitat).

- **La Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Étrangers et de la Nationalité (DAAEN)**

Administration centrale du Ministère de l'Intérieur, la DAAEN prépare et met en œuvre les politiques d'entrée et de séjour des ressortissants étrangers. Depuis 2013 le centre collabore avec la DAAEN dans le cadre de travaux sur le droit des étrangers et l'intégration.

L'État local

- **La Préfecture de Guyane**

L'État local est le partenaire incontournable des centres de ressources de la politique de la ville. Un représentant du corps préfectoral est le partenaire privilégié du centre pour la définition et la conduite de travaux spécifiques sur les contrats de ville. En Guyane, le Secrétaire Général Adjoint est l'interlocuteur dédié à la politique de la ville.

Certains sujets nécessitent des collaborations ponctuelles avec Le Secrétaire Général Aux Affaires Régionales (Europe, Pacte d'Avenir, Emploi, Illettrisme), le Directeur de cabinet du Préfet (sécurité et prévention de la délinquance) et leurs services respectifs.

- **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

Le FIPD permet la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée. Ces crédits alimentent les travaux du centre et notamment les expérimentations de médiation sociale et scolaire, ainsi que l'animation du réseau des professionnels et sa qualification

- **Mission Interministériel de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)**

La MILDECA coordonne les politiques publiques interministérielles en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies. La MILDECA soutient le centre dans ses travaux d'accompagnement à l'élaboration du Conseil Local de Santé Mentale, ainsi que l'animation du réseau des professionnels et sa qualification.

Les services d'État déconcentrés

- **La Direction générale de la coordination et de l'animation territoriale**

Direction générale des territoires et de la mer,

Direction en charge du volet urbain de la politique de la ville et notamment du suivi local des programmes de renouvellement urbain. Elle a soutenu l'itinéraire de formation dédié aux professionnels du volet urbain et participe régulièrement à nos travaux.

Direction générale des populations

Direction en charge de l'instruction et du suivi des crédits de la politique de la ville. Elle est l'interlocuteur privilégié du centre pour l'instruction des projets politique de la ville et des projets relatifs au PRIPI.

- **L'Agence Régionale de Santé de Guyane (ARS)**

Autorité régionale de santé, l'ARS élabore et met en œuvre un schéma régional de santé qui entre en résonnance avec le volet santé de la politique de la ville et ses dispositifs (ASV et CLS). Le centre est conventionné pour l'animation et la qualification des réseaux professionnels et l'accompagnement aux démarches locales de santé (CLS).

- **L'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU)**

Placée sous la tutelle du CGET, l'ANRU assure le financement et la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain. Une convention avec le CNFPT et le CRPV Guyane permet le déploiement d'une offre de qualification inter régionale en direction des professionnels du volet urbain.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC)

La CDC est un partenaire historique du centre et a contribué à sa préfiguration avec le Ministère de la ville en 2012. La Caisse soutient les travaux du centre en matière de développement économique et de renouvellement urbain.

Le Parc Amazonien de Guyane (PAG)

Le Parc national préserve et valorise le patrimoine naturel et culturel qu'il abrite et accompagne les communautés dans un développement durable. Le PAG soutient la Démarche Jeunesse et ses différents travaux.

Le rectorat

Le partenariat avec l'éducation nationale s'est principalement exprimé à travers un appui à l'élaboration de la plateforme de lutte contre le décrochage scolaire, puis sa mise en œuvre à travers un accompagnement à formalisation des outils. Une expérimentation de médiation scolaire est aujourd'hui l'occasion d'une collaboration renforcée avec des collègues, le Rectorat et le Groupement D'intérêt Public pour la Formation et l'Insertion Professionnelle (GIP-FCIP).

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG)

La Collectivité Territoriale de Guyane soutient la programmation du centre depuis sa création. Également, la CTG est le chef de file de la Démarche Jeunesse et apporte un soutien structurel à ce programme. Par ailleurs, la CTG soutient le programme de qualification des professionnels du renouvellement urbain.

Les communes

Les communes de la politique de la ville soutiennent la programmation générale du centre et le sollicitent sur des sujets spécifiques. Les professionnels des communes constituent des publics naturels et privilégiés.

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

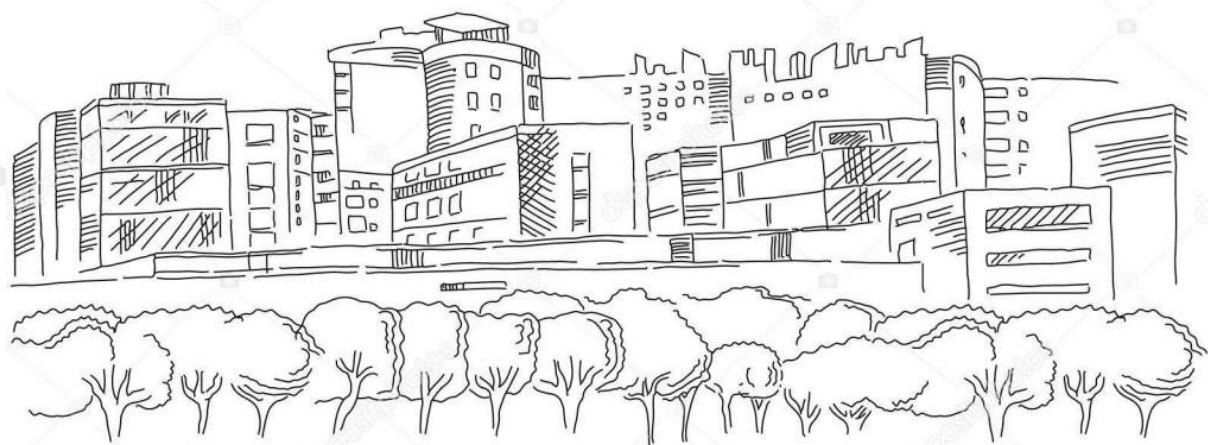
La CACL est partenaire du centre depuis 2014 et sa compétence politique de la ville a participé à l'intensification des collaborations. Une convention triennale apporte un soutien structurel à la programmation du centre et à encourage le déploiement de dispositifs à l'échelle intercommunale.

Le Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT)

La délégation Guyane du CNFPT est partenaire du centre sur le programme de qualification local et inter régional. Cette collaboration participe au développement d'une offre de formation politique de la ville adaptée au contexte territorial et à ses enjeux en matière de développement social et urbain.

Le site internet www.crpv-guyane.org

APPROCHE TRANSVERSALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Politique de la ville

Éléments de contexte

Quarante ans après la naissance de la politique de la ville, l'année 2019 demeure marquée par la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers assortie de 40 mesures spécifiques. Un nouvel élan après la réforme de 2014 qui avait consacré une nouvelle politique de la ville et une ambition très forte pour les quartiers.

Discours présidentiel de Tourcoing, Rapport Borloo, pacte de Dijon visant à clarifier les compétences entre les EPCI et les communes dans le champ politique de la ville, plan gouvernemental lié aux quarante mesures, refondation des contrats de villes et avenant de prolongation jusqu'en 2022. Tous ces éléments visent la reconquête républicaine des territoires prioritaires et caractérisent la « perpétuelle agitation » de la politique de la ville en recherche continue de solutions innovantes. 2022 est l'année d'achèvement des contrats de ville tels qu'ils ont été élaborés en 2014, puis prolongés - et substantiellement modifiés - en 2019.

En Guyane, l'avenant de prolongation des contrats de ville n'a pas été assorti d'une évaluation permettant de mieux objectiver l'intervention de la politique de la ville dans les 32 quartiers prioritaires. Le dispositif de suivi/évaluation pour les communes de la CACL est en phase de finalisation. Il permettra d'une part de dresser le bilan de la mise en œuvre des contrats de ville depuis 2015 et d'autre part d'engager une étude d'impact relative aux interventions du pilier développement économique. Ces éléments pourront nourrir la stratégie 2020/2022 et fournir des éléments de priorisation pour une prochaine génération de contrats de ville.

Concernant les communes de Kourou et de Saint Laurent du Maroni, le dispositif de suivi et d'évaluation reste à définir.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Si la programmation du centre de ressources vise à ne pas cloisonner les projets et les interventions, il convient d'insister sur les approches très thématiques et spécifiques que nous développons. Santé, habitat et renouvellement urbain, jeunesse, prévention, médiation relèvent de politiques publiques très sectorisées qui se déploient dans les piliers et volets du contrat de ville. Les interventions déployées sur ces thématiques soulignent généralement l'hyper spécialisation de ces sujets à travers des référentiels, dispositifs, textes réglementaires, partenariats et financements bien distincts.

Ces interventions spécialisées de la politique de la ville, que certains définiraient de saucissonnage, doivent être traversées d'enjeux transversaux. Le centre de ressources s'attache à ces enjeux de transversalité en repositionnant très souvent les objets thématiques de la politique de la ville dans un ensemble qui vise une intervention cohérente et globale en direction des quartiers. Cette fonction d'ensemblier se manifeste notamment par l'observation, l'évaluation et la méthodologie de projet.

Historiquement le centre de ressources s'est beaucoup investi sur les questions d'observation, avec notamment l'Observatoire Local des Territoires qui visaient à produire régulièrement des portraits de territoires. Depuis 2018, les questions d'observation de la politique de la ville ont été inscrites au titre des études prioritaires de l'État en Guyane et de prochaines productions permettront de mieux objectiver les situations sur les quartiers.

Les enjeux d'évaluation, complémentaires à l'observation, se sont inscrits comme fondamentaux lors de la signature des contrats de ville en 2015 avec la création d'un dispositif de suivi/évaluation portée par la CACL. Ce dispositif permet d'engager des travaux qui seront précieux pour la prochaine génération de contrats.

Concernant les questions de méthodologie de projet le centre de ressources s'attache à diffuser des cadres méthodologiques pour une culture commune du projet en Guyane. Au-delà du « mode projet » le centre de ressources, dans sa fonction d'ensemblier, plaide une méthodologie spécifique à la politique de la ville. Celle-ci est garante d'une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, d'un positionnement de la politique de la ville comme « effet levier » d'une mobilisation plus large du droit commun à l'endroit des quartiers.

Enfin l'approche transversale de la politique de la ville vise à interpeller certains sujets en souffrance, peu traités ou pour lesquelles nous disposons que de peu de données. Dans ce cadre nous déployons une mission d'incubation qui vise à explorer des problématiques identifiées comme complexes, peu traitées ou relevant de nouvelles priorités. Le pilier développement économique et l'ensemble des dispositifs qu'il recouvre représentent un sujet de travail pour la programmation 2020.

Objectifs généraux

- ❑ Animer une fonction ressource sur le champ transversal de la politique de la ville
- ❑ Poursuivre et achever l'étude sur l'observation de l'évolution des quartiers « Politique de la ville » en Guyane
- ❑ Capitaliser les dispositifs et projets qui relèvent du pilier développement économique du contrat de ville et produire des préconisations
- ❑ Participer aux instances locales et nationales

Programmation 2020

Animer une fonction ressource sur le champ transversal de la politique de la ville

- Poursuivre l'animation du réseau professionnel des chefs de projet

Le déploiement d'une fonction ressource dans le champ singulier de la politique de la ville en Guyane s'appuie prioritairement sur la communauté de professionnels impliqués dans cette politique publique. Les chefs de projet et leurs équipes, les services de l'État, les associations sont les premiers acteurs des contrats de ville. Ils expriment le besoin de toujours mieux adapter les cadres nationaux aux réalités locales et d'utiliser l'outil contrat de ville au maximum de ses capacités.

Le centre de ressources s'attache à animer le réseau des chefs de projet pour échanger sur les contraintes et possibilités du contrat, sur l'actualité locale et nationale, la recherche de solution à des difficultés spécifiques et à certaines formes de mutualisation.

Le fonctionnement d'un réseau doit garantir la possibilité de recourir à un espace neutre et tiers représenté par le centre de ressources pour exprimer des expériences professionnelles singulières et ainsi les inscrire dans un collectif.

Les échanges et analyses des expériences professionnelles, à travers une revue de projet ou l'étude d'un cas particulier, permet la conceptualisation et la recherche de solutions.

- Accompagner l'émergence et la formalisation des réflexions stratégiques de politique publique et reliées au contrat de ville

Par ailleurs, le centre de ressources peut être saisi par le réseau autour d'un sujet spécifique. L'élaboration de l'avenant au contrat de ville, l'échange autour du PRE, la compétence intercommunale Politique de la ville représentent autant de sujets sur lesquels les

chefs de projet ont souhaité un échange collectif. Le centre doit offrir cette possibilité d'un espace tiers et neutre sur des sujets que l'on peut qualifier de « au fil de l'eau ».

- Répondre aux sollicitations de l'État et des collectivités territoriales

Cette fonction ressource continue et mobilisable, tant par les collectivités que par l'État, s'envisage aussi à un niveau bilatéral. Sollicitations ponctuelles pour avis, conseils, contributions et toutes formes de participations qui peuvent s'inscrire dans une approche transversale de la politique de la ville.

Poursuivre et achever l'étude sur l'observation de l'évolution des quartiers « Politique de la ville » en Guyane

- Contribuer à la définition d'une méthodologie et d'une batterie d'indicateurs pour l'observation des quartiers prioritaires

Depuis plusieurs années le centre de ressources interpelle l'État sur l'opportunité d'engager des travaux d'observation sur les quartiers prioritaires de Guyane. Si le patrimoine de données et les outils d'observation ne permettaient pas une observation aussi fine que dans des régions métropolitaines, la définition de la géographie prioritaire en 2014 a toutefois permis d'engager un premier socle d'indicateurs et de données. Le comité de suivi des études de l'État a ainsi validé les moyens nécessaires à ses travaux et une convention entre la Préfecture de Guyane, l'INSEE et le CRPV Guyane a pu être conclue pour engager des travaux sur la période 2019/2020.

- Participer à l'analyse des données, à la rédaction du livret et à sa diffusion

Cette étude permettra de mesurer l'évolution des conditions de vie depuis 2014 et permettra d'alimenter les démarches d'évaluation à l'horizon 2020. La contextualisation des données d'évaluation est nécessaire à la prise de décision et au pilotage de la politique de la ville.

Capitaliser les dispositifs et projets qui relèvent du pilier développement économique du contrat de ville et produire des préconisations

- Engager un recensement des dispositifs attachés au pilier développement économique du contrat de ville et capitaliser les déclinaisons locales

Les programmations successives du centre de ressources privilégient les volets thématiques du pilier cohésion sociale (santé, éducation, prévention, médiation, l'approche transversale jeunesse), ainsi que le pilier dédié au renouvellement urbain et à l'habitat. Le

pilier développement économique est quant à lui très peu traité et ne fait l'objet que de peu de sollicitations.

- Dégager un focus ESS dans le cadre de ce travail de capitalisation

Le centre engagera donc des premiers travaux exploratoires afin de capitaliser les différents dispositifs déployés dans le cadre national et leurs déclinaisons locales, de faire état de la littérature et des études dans le domaine, également de produire un focus sur le « poids de l'ESS » dans les programmations.

- Accompagner la réflexion relative à la compétence politique de la ville à l'échelle intercommunale (CACL) et notamment dans le cadre du pilier développement économique

Ce travail de recensement et de capitalisation permettra de produire une première objectivation des questions de développement économique dans le champ des six contrats de ville de Guyane. Ces travaux alimenteront la CACL dans sa prise de compétence politique de la ville.

Participer aux instances locales et nationales

Comme l'ensemble des centres de ressources de la politique de la ville, le CRPV Guyane est une structure ressource et d'appui aux professionnels qui est mobilisé pour son expertise et son ancrage local. Dans ce cadre, le CRPV est membre d'instances diverses propres aux dispositifs locaux et nationaux de la politique de la ville. La participation à ces instances permet de mobiliser une expertise technique et territoriale utile à la prise de décision. Également, la participation à ces espaces permet d'interpeller sur les enjeux de la politique de la ville et sur les problématiques spécifiques à la Guyane.

Ces participations nécessitent la production de contributions, d'avis, de communication de documents ressources et d'éclairage sur des expériences locales et nationales.

Évaluation

Évaluation quantitative

- Fréquentation du CRPV : Niveau de fréquentation et typologies des publics
- Actions de qualification et de mise en réseau : Types d'action (qualification, formation, travail en réseau, groupes de travail thématiques) et thématiques couvertes
- Action de capitalisation et de diffusion : nombre annuel et répartition des productions selon les périodiques, actes, outils, notes et autres outils à visée opérationnelle

Évaluation qualitative

- Niveau de satisfaction des bénéficiaires et des institutions partenaires (notamment dans le cadre des actions de qualification)
- Qualité de l'accompagnement effectué auprès des acteurs, notamment dans le cadre des actions de qualification
- Qualité de l'accompagnement effectué auprès des acteurs, notamment en ce qui concerne l'adaptation des actions au contexte territorial
- Mise en réseau des acteurs et décloisonnement des cultures professionnelles et des territoires
- Repérage, analyse et diffusion des pratiques innovantes
- Développement d'une expertise thématique et territoriale mobilisable par l'État local et central.

Participation des habitants

Éléments de Contexte



En France, démocratie participative et politique de la ville sont intrinsèquement liées. Ré émergente d'abord dans un contexte de conflits sociaux et urbains, la démocratie participative devient l'approche préconisée, lorsque l'on commence à penser à la transformation des quartiers avec les habitants.

Dans les années 90, elle dépasse le cadre de la politique de la ville pour s'inscrire également dans un contexte de reconnaissance des compétences locales, de défis liés à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Elle s'exprime alors sous plusieurs formes, plusieurs instances et plusieurs niveaux de participation des habitants, de l'information à la co décision.

En 2013, dans un contexte de réforme de la politique de la ville, le ministre délégué chargé de la ville M. Lamy, souhaite remettre au cœur de la politique de la ville, la participation des habitants via la production d'un rapport de mission « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis le 8 juillet 2013.

Des suites de ce rapport élaboré par la sociologue Marie-Hélène Bacqué et le responsable du collectif AC Le Feu Mohammed Mechmache, est issue la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ce texte met en place les conseils citoyens dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Ceux-ci « sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du Conseil Citoyen participent à toutes les instances de pilotage des contrats de ville. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. » Article 7-1.

Le Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, en collaboration avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de France Ville et Banlieue, les représentants de la Coordination Citoyenne « Pas sans nous » et les associations de professionnels AMADEUS et IRDSU, sont venus compléter cette loi par la production d'un cadre de référence des conseils citoyens, « outil de méthode à destination de tous ceux qui

sont amenés à s'investir dans la mise en place des conseils citoyens au sein des quartiers prioritaires »¹

À l'automne 2016, dans le calendrier de la loi égalité et citoyenneté, la dynamique des conseils citoyens a été mise en lumière par une rentrée citoyenne, qui s'est traduite par des rencontres territoriales puis nationales des conseils citoyens.

Enfin, trois ans après leur création officielle dans le cadre de la Loi Lamy, une circulaire ministérielle du 2 février 2017 est venue préciser le cadre et les conditions d'exercice des conseils citoyens dans un souci d'harmonisation et de structuration des pratiques.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Si la loi du 21 février 2014 rend obligatoire la création des conseils citoyens, ces instances prennent appui sur des dynamiques participatives préexistantes plus ou moins formalisées selon les territoires. L'élaboration des Contrats de ville en Guyane, a permis de poser une première réflexion autour de la création des conseils citoyens. Ainsi, cinq des six communes en politique de la ville ont pu bénéficier d'un accompagnement autour du recensement de leurs pratiques et attentes participatives ainsi que des éléments de réflexion relatifs à la préfiguration de leurs instances.

Sans attendre la loi de 2014, la ville de Cayenne s'est d'ores et déjà inscrite dans cette dynamique participative en créant différentes instances et outils, dont tous ne relevaient pas d'obligations légales. La mise en place des conseils citoyens s'est donc inscrite dans la continuité de ces projets et vient transformer les conseils de quartier pré existants en conseils citoyens, pour ceux situés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

En 2017, la ville de Cayenne a souhaité accompagner le renforcement des capacités des conseils citoyens. Ainsi, une partie des membres des conseils citoyens ont en premier lieu pu bénéficier de la formation à la « co-construction des projets de renouvellement urbain » d'une durée de 5 jours, proposée par l'École du Renouvellement Urbain en partenariat avec le CGET. Par la suite, la commune a souhaité mettre en place un cycle de 4 séances de formation/sensibilisation, animé par le CRPV Guyane. Ces séances, basées sur des techniques d'animation participative, ont rassemblé une douzaine de conseillers pour chaque temps, issus des 9 conseils citoyens. Il s'agissait d'une part de favoriser l'acquisition de connaissances théoriques « socles » et d'autre part, d'accompagner la montée en compétences des conseillers citoyens.

À Saint Laurent du Maroni, la commune s'est engagée en 2018, dans des démarches participatives concomitamment à la mise en

¹ Préambule, cadre de référence des conseils citoyens

place d'une stratégie de concertation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La création des conseils citoyens a été remis au rang des priorités dans l'ensemble des communes Politique de la Ville à l'initiative de l'État local. Le dépôt des listes des conseillers citoyens pour chaque commune est prévu pour la fin d'année 2018.

Désormais, l'enjeu constituera à former, mobiliser, accompagner les conseils citoyens mais également à articuler cette question de la participation citoyenne avec les autres dynamiques en cours, notamment la création des espaces de vie sociale.

Objectifs généraux

- ❑ Accompagner la montée en compétences du territoire sur les questions de participation des habitants
- ❑ Appuyer les conseils citoyens afin de les rendre acteurs de la politique de la ville
- ❑ Favoriser les échanges de pratiques entre professionnels référents des conseils citoyens
- ❑ Proposer une offre de qualification adaptée à l'échelle locale

Programmation 2020

Animation du réseau des référents conseils citoyens

Il s'agit d'animer un groupe de travail régulier avec les référents des conseils citoyens dans les territoires et d'accompagnement à la réflexion sur la participation citoyenne et son animation : ateliers débats et formations des différents professionnels

Appui des conseils citoyens dans leur structuration

L'objectif est de proposer une offre de qualification adaptée aux territoires : ateliers débats et formations thématiques selon les besoins des conseils citoyens. Il est également envisager de proposer un appui ponctuel dans leur structuration

Capitalisation des démarches engagées

Il est prévu de cartographier, de recenser l'avancée de la mise en œuvre des conseils citoyens et de valoriser les démarches engagées sur le territoire

Évaluation

Animation du réseau des référents conseils citoyens

- Nombre et profil des professionnels participant aux réunions de réseau
- Nombre de documents à visée opérationnelle produits

Appui des conseils citoyens dans leur structuration

- Définition d'une note sur les besoins en termes de formation
- Évaluation quantitative des formations : nombre de participants, diversité des territoires
- Évaluation qualitative des formations : élaboration d'un questionnaire

Capitalisation des démarches engagées des conseils citoyens

- Réalisation d'une note sur la mise en œuvre des conseils citoyens : nombre de présentation, publication
- Appréciation qualitative des réflexions engagées (questionnaires)

DÉMARCHE JEUNESSE



Démarche Jeunesse

Éléments de contexte



En 2012, l'intervention publique en faveur de la jeunesse a connu un cadrage important à travers notamment le Plan priorité jeunesse pour le territoire national et le Plan jeunesse outre-mer. Cet engagement gouvernemental s'est notamment concrétisé par la définition d'actions et de mesures prioritaires définies dans les Comités Interministériels de la Jeunesse (CIJ).

Du côté de la politique de la ville, la loi Lamy de 2014 réaffirme l'importance des interventions dédiées aux jeunes, constituant une des priorités transversales des contrats de ville au côté de la lutte contre les discriminations et l'égalité homme/femme. Un cadre de référence a spécifiquement été élaboré par le CGET afin de guider les collectivités dans cette voie (CGET, Cadre de référence « La jeunesse, une priorité transversale », août 2014). Ainsi, il constitue un public central dans les trois piliers de l'action publique, que sont le développement économique, la cohésion sociale et le renouvellement urbain.

Depuis 2018, le portefeuille des politiques jeunesse au niveau national est pris en charge par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, avec la désignation d'un Secrétaire d'État à la jeunesse. Avec la mise en place du nouveau gouvernement, des orientations ont été précisées au travers de stratégies et dispositifs, mis en avant dans les rapports du Conseil d'Orientation des politiques jeunes, qui contribue à la coordination des politiques publiques dédiées aux jeunes âgés de 16 à 30 ans entre les acteurs concernés. Dès 2018, ont été mis en avant les enjeux : de mobilité internationale, de construction du service national universel obligatoire pour les jeunes âgés de 15 à 16 ans, de renforcement

des initiatives des jeunes dans les territoires ruraux et de lutte contre le non-recours aux droits sociaux.

Depuis de nouveaux engagements ont été pris, et d'autres ont été précisés.

En premier lieu, l'insertion professionnelle et l'accompagnement à la formation des jeunes fragiles est mise en avant à travers le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) piloté par le Ministère du Travail, et décliné à l'échelle régionale dans le cadre de pactes pluriannuels d'investissement définis pour les années 2019 à 2022. Ces plans se fixent comme objectif principal de former 1 million de jeunes éloignés du marché du travail.

À côté, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de septembre 2018, cible les jeunes à travers deux mesures phares : l'instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans et l'accompagnement des jeunes les plus fragiles vers l'emploi en augmentant le nombre de bénéficiaires du dispositif Garantie Jeunes.

En 2019, le gouvernement a précisé les modalités de mise en œuvre du service national universel et lancé une première expérimentation basée sur le volontariat de 13 départements concernant 2 000 jeunes. Il est annoncé que ce dispositif soit pérennisé et concernera au moins 400 000 jeunes d'ici 2022. Le service national universel vise quatre objectifs : renforcer la cohésion nationale, transmettre un socle républicain, développer une culture de l'engagement et accompagner l'insertion sociale et professionnelle. Il se déroule sur deux étapes obligatoires : une phase appelée de cohésion avec deux semaines dans une brigade et une mission d'intérêt général de deux semaines. La dernière étape relève d'une démarche volontaire : les jeunes pourront décider de s'engager, de trois mois supplémentaires à 1 an, sur une mission d'intérêt général. Pour instaurer un cadre juridique, un projet de loi à valeur constitutionnelle, intitulé « pour un renouveau de la vie démocratique », a été présenté en Conseil des Ministres le 28 août 2019, proposant de modifier l'article 34 de la Constitution, afin de rendre obligatoire le service national universel.

En termes de gouvernance des politiques jeunesse, le premier ministre a publié une circulaire le 12 juin 2019, qui vient préciser celle du 24 juillet 2018, portant sur la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État, concernant notamment le transfert des compétences et la réorganisation de ces services déconcentrés. Le décret du 28 août 2019, vient préciser l'organisation et les missions des services de l'État, spécifiquement en Guyane. Ces services seront dorénavant regroupés en cinq directions régionales. La direction générale des populations en particulier sera compétente en matière d'économie, d'industrie, du

travail, d'emploi, des affaires sociales, de jeunesse, de santé, de vie associative, de culture, de politique la ville, des droits des femmes et des sports.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

La prise en compte des questions de jeunesse s'est développée au sein du CRPV Guyane avec le lancement de Démarche Jeunesse en 2011, recherche action visant à produire des connaissances sur les jeunes guyanais âgés de 16 à 25 ans et leurs modalités de passage à l'âge adulte.

Au-delà d'une étude sociologique, la Démarche Jeunesse est avant tout un projet innovant et fédérateur d'accompagnement aux politiques publiques. Cet enjeu se décline à travers la mise en œuvre de plusieurs actions : la réalisation d'études thématiques et de veille scientifique ; la mise en œuvre de projets opérationnels et d'expérimentations ; ainsi que l'accompagnement à une réflexion transversale sur la définition d'une stratégie territoriale jeunesse en Guyane, réinterrogeant les questions de cohésion sociale, de formation et d'insertion socio professionnelle, d'engagement et de participation des jeunes guyanais.

Pilotée par la Collectivité Territoriale de Guyane, en tant que cheffe de file des politiques de jeunesse, la Démarche Jeunesse mobilise une large communauté de partenaires institutionnels : Préfecture, DJSCS, DGOM, collectivités locales, CAF, INSEE, DAC, ARS, Préfecture, Rectorat, Parc Amazonien de Guyane et le laboratoire Paris Descartes du CEPED.

Depuis 2011, la CTG a missionné le CRPV pour l'animation et la mise en œuvre des actions menées dans le cadre cette démarche.

Notamment, la réflexion sur les jeunes âgés de 16 à 25 ans s'est traduite par un certain nombre de publications thématiques depuis 2014, la publication d'un ouvrage intitulé « *Les jeunes guyanaises dans une société en mutation, une enquête statistique des 16-25 ans* » en 2018, et la réalisation d'un travail de veille scientifique à travers l'actualisation du tableau de bord synthétique « *les jeunes adultes de Guyane, un état des lieux* » en collaboration avec l'Insee avec une publication prévue pour 2020.

Concernant la déclinaison opérationnelle de la Démarche Jeunesse, le CRPV Guyane accompagne, la CTG et la CACL dans la mise en œuvre d'une expérimentation sur le modèle du Contrat Partenaires Jeunes (CPJ), lequel relève d'une politique d'action sociale à destination des jeunes et de leurs familles, et repose sur le principe d'une contrepartie citoyenne. Également, suite à la réalisation d'un

dossier concernant l'information jeunesse en 2017, la CTG a mis en place un site internet d'information jeunesse, YANA J, à destination des jeunes et des travailleurs de jeunesse. Dans ce cadre, l'administration et l'animation du site internet sont confiés au CRPV Guyane.

En parallèle, le CRPV appuie la CTG dans sa réflexion sur la structuration d'une stratégie territoriale jeunesse, avec l'élaboration d'une note méthodologie en 2019, discutée en interne, avant de construire une réflexion à destination de l'ensemble des partenaires et acteurs jeunesse du territoire.

Objectifs généraux

- ❑ Produire et diffuser des connaissances sur les jeunes de Guyane : avoir un rôle de veille et d'observations thématique
- ❑ Capitaliser et accompagner à la « qualification » des acteurs du territoire sur les questions de jeunesse
- ❑ Accompagner la Collectivité Territoriale de Guyane dans l'appréhension de son rôle de cheffe de file en matière de politique jeunesse
- ❑ Poursuivre et élargir le partenariat entre acteurs autour des questions de jeunesse
- ❑ Impulser et accompagner l'émergence de projets ascendants sur la jeunesse, adaptés aux territoires, à travers la recherche action.

Programmation 2020

Accompagnement global et structuration des politiques jeunesse

Cet appui se traduira par l'accompagnement et la structuration du service jeunesse en tant qu'animateur d'une politique jeunesse transversale et coproducteur d'une offre de services. Il s'agira de réfléchir à développer une gouvernance modulaire selon les champs d'intervention. Les missions de la CTG seront dès lors aussi bien de l'impulsion d'actions, que de la coordination, de l'accompagnement, de la valorisation ou encore de l'observation.

Concernant l'accompagnement individuel des communes dans leurs politiques jeunesse, le CRPV continuera de répondre aux sollicitations des communes en fonction des besoins. A titre d'exemple, nous pouvons citer la mission menée auprès du service

politique de la ville de la commune de Saint-Laurent du Maroni dans la structuration de leurs interventions dans le champ de la jeunesse à travers l'appui et l'accompagnement à la réalisation d'un projet de service.

Accompagner la CTG à développer une stratégie territoriale jeunesse en Guyane

En 2019, le CRPV a été chargé d'effectuer une note méthodologique pour engager des travaux d'élaboration d'un schéma territorial de la jeunesse pour les années à venir. L'animation et la construction d'une stratégie territoire demandera 1) de mettre à jour le diagnostic territorial sur les données sociodémographiques à l'appui du tableau de bord élaboré en 2019, de rendre compte des ressources et besoins qu'ont les jeunes en Guyane, et des projets/dispositifs mis en place actuellement en Guyane. 2) Cette stratégie doit être co-construite avec les acteurs institutionnels et associatifs, les jeunes.

Capitaliser et produire de la connaissance sur les thématiques jeunesse

En 2019, le CRPV le tableau de bord jeunesse mis à jour. Le CRPV projette d'organiser sa publication et sa diffusion pour l'année 2020. De plus, afin de poursuivre les réflexions sur les jeunes de Guyane, le CRPV développera une note de cadrage afin de cerner les périmètres de cette fonction de recherches et veille scientifique, de recenser les besoins en termes d'enjeux des politiques publiques nationales et locales, des données utiles, de mobiliser les différents producteurs de données. La maîtrise de ces éléments qualitatifs permet d'éclairer la décision politique et mieux cibler les priorités des territoires.

Poursuivre l'animation du réseau des professionnels de jeunesse et intégrer de nouvelles parties prenantes

En tant que cheffe de file des politiques jeunesse, la Collectivité Territoriale de Guyane organise des Commissions Territoriales Jeunesse Élargie, où sont conviés des acteurs institutionnels travaillant sur la jeunesse dans différents domaines : insertion sociale et professionnelle, logement, culture, action sociale, éducation, logement, citoyenneté, etc...

Les réunions se sont initiées en 2018 afin de créer une dynamique partenariale et transversale autour des questions de jeunesse ; d'avoir un espace d'échanges et de ressources pour les différents acteurs et de développer la position de cheffe de file de la CTG. L'enjeu pour 2020, est de poursuivre l'animation de ce réseau sur l'enjeu de la construction d'une stratégie territoriale et d'y intégrer de nouvelles parties prenantes. En parallèle, le CRPV continuera de participer aux événements et groupes de travail du territoire, pour assurer une veille et faciliter la création de lien entre les projets du territoire et la CTG.

Tendre vers un guichet unique pour l'accueil des jeunes en parcours d'insertion

La CACL, dans la poursuite de ses réflexions liées à l'insertion socio professionnelle des jeunes du littoral, a sollicité le CRPV afin d'initier la concertation et l'engagement des différentes parties prenantes sur la mise en place d'un guichet unique pour l'accueil des jeunes en parcours d'insertion. Cet accompagnement se traduira par un :

- Appui à la déclinaison opérationnelle de la « Démarche Jeunesse » sur le territoire de la CACL
- Réalisation d'une note sur les dispositifs d'insertion existants et leurs possibilités d'articulation.
- Formulation de préconisations sur les modalités d'articulation et concernant la mise en place d'un guichet et dossier unique pour les jeunes en parcours d'insertion.

Évaluation

Accompagnement global et structuration des politiques jeunesse

- Nombre et fréquence des réunions animées et typologie des participants
- Nombre de documents de travail et de productions (notes de cadrage et de synthèse, fiches d'expériences, compte-rendu de réunion, articles...) ;

Accompagner la CTG à développer une stratégie territoriale jeunesse en Guyane

- Nombre, fréquence et volume des temps de travail collectif
- Nombre, fréquence et volume des entretiens individuels
- Productions : diagnostic, contrat, fiche actions, études annexes

Capitaliser et produire de la connaissance sur les thématiques jeunesse

- Nombre de publications distribuées ou téléchargées « Les jeunes adultes de Guyane, un état des lieux »
- Utilisation des données par les acteurs du territoire
- Note sur la réflexion sur production de connaissance sur les jeunes de Guyane

Poursuivre l'animation du réseau des professionnels de jeunesse et intégrer de nouvelles parties prenantes

- Nombre et profil des professionnels participant aux réunions de la CTJE (diversité des profils, des territoires)
- Nombre de documents à visée opérationnelle produits
- Nombre, fréquence et profils des participants aux différents espaces de travail du territoire de proximité ;

Tendre vers un guichet unique pour l'accueil des jeunes en parcours d'insertion

- Réalisation de la note
- Formulation des préconisations



Accès aux droits et information jeunesse

Éléments de contexte



La politique d'information jeunesse s'inscrit dans les attributions du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de son Secrétaire d'État dédié à la jeunesse, reconnue légalement dans l'article 54 de la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. Pour mettre en œuvre cette politique publique, le ministère s'appuie sur un réseau d'information jeunesse, composé au niveau national de l'Union Nationale de l'Information Jeunesse (UNIJ) et du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ).

La politique d'information jeunesse a pour objectifs d'accompagner les jeunes dans leurs parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. Dans ce sens, l'information doit être généraliste et couvrir toutes les thématiques qui les concernent, aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...).

En 2017, de nouvelles orientations et stratégies ont été adoptées, inscrites dans le décret du 19 avril 2017, concernant la labellisation des structures d'information jeunesse. Celui-ci définit les modalités requises pour la labellisation des structures « Information Jeunesse » à savoir : une information objective, pour « tous les jeunes sans distinction », adaptée aux besoins des jeunes, dispensée par des professionnels formés à cet effet. La refonte du label Information Jeunesse détient plusieurs objectifs : évaluer la capacité des structures à répondre de manière adaptée aux demandes des usagers, accompagner les structures vers une transition numérique ; attirer les collectivités locales à labellisation en mettant en avant certaines garanties (utilisation du logo IJ, soutien financier, la participation à un réseau d'information national et local etc...)

Parallèlement, l'accès au numérique pour toutes et tous est un objectif central du gouvernement, perceptible dans le programme

de « la grande école du numérique », dans les actions pour la couverture numérique des territoires ou encore de l'intégration numérique à l'école définie dans le rapport de l'Assemblée nationale, adopté le 13 octobre 2018, qui formule 25 propositions pour mieux accompagner la transition vers le numérique dans les écoles.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Le CRPV Guyane a débuté ses travaux sur l'information jeunesse à travers la réalisation d'un dossier sur les grands enjeux nationaux et locaux de l'information jeunesse en 2017. Elle a également participé au travail de recensement des dispositifs en faveur de la jeunesse des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités locales².

Suite à cela, la Collectivité Territoriale de Guyane, s'est saisie de cette question avec la réalisation d'un site d'information et ressources à destination des jeunes et des acteurs jeunesse de Guyane. Le site internet propose à la fois une information jeunesse généraliste et actualisée pour les jeunes guyanais, détient un espace ressources pour les travailleurs de jeunesse en Guyane ; et d'espaces interactifs via les réseaux sociaux à destination des jeunes guyanais afin d'installer un dialogue en ligne avec les jeunes.

Suite à la préfiguration du site internet en 2018, le CRPV Guyane a accompagné la CTG pour assurer son déploiement en 2019 à travers la rédaction des contenus, l'animation de groupes de travail d'acteurs jeunesse et de jeunes, le développement du site internet avec le prestataire engagé.

Objectifs généraux

- ❑ Développer une politique d'information jeunesse généraliste, actualisée et localisée sur l'ensemble du territoire guyanais
- ❑ Établir un réseau de professionnels sur la question de l'information jeunesse et définir des référents dans les territoires
- ❑ Favoriser l'accès de tous à l'information et développer une animation autour de l'information jeunesse via le site internet

² Base de données comprenant 210 dispositifs portant sur 8 types de dispositifs, 15 publics cibles et 12 thématiques (Parentalité, prévention de la délinquance, santé et bien-être, engagement et vie associative, loisirs, entrepreneuriat, mobilité, logement, insertion professionnelle, insertion sociale, éducation/formation, transversal)

Suivi et animation du site internet d'information jeunesse

Il s'agira 1) de mettre à jour les contenus du site internet (enrichir les contenus en fonction de l'usage, intégrer de nouveaux dispositifs, effectuer une veille sur les événements, actus, les offres d'emploi) ; 2) d'assurer une évaluation de l'utilisation du site internet à travers le suivi et la collecte des données relatives à sa fréquentation et son activité 3) d'assurer un temps de veille sur les nouvelles pratiques, les nouveaux usages, les tendances

Initier la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels autour de l'information jeunesse

Cela se traduit par 1) l'animation d'un espace interactif dédié aux professionnels de jeunesse 2) la création de référents professionnels sur l'information Jeunesse thématiques 3) une veille information sur les enjeux nationaux et locaux des acteurs de jeunesse, notamment la possibilité de développer une newsletter pour les acteurs de jeunesse.

Animer les réseaux sociaux du site internet afin d'assurer une information actualisée, et des conditions de dialogue avec les jeunes

Il s'agit de 1) développer une stratégie d'influence et de présence sur les réseaux sociaux 2) créer et optimiser les contenus, assurer la publication de posts 3) Animation de communautés sur les réseaux sociaux (via outil de programmation)

Assurer la communication du site auprès des communes isolées

Il a été prévu dans le développement du site internet d'avoir une solution déconnectée pour les communes ayant difficilement accès à internet. Il s'agira de s'assurer de la bonne communication auprès des communes isolées : présenter le site, intégrer leurs besoins, diffuser le site aspiré sur les communes à définir.

Identifier et accompagner des lieux physiques d'information jeunesse, éligibles à la labellisation Information Jeunesse :

Il s'agira de 1) cartographier des besoins non couverts nécessitant une offre d'accueil physique ; 2) cartographier des structures et réseaux existants d'information jeunesse 3) accompagner ces lieux d'accueil à la labellisation afin de faire émerger un réseau de structures d'information jeunesse

Évaluation

Animation du site internet d'information jeunesse

- Données statistiques de fréquentations du site
- Cartographie des internautes et comportement des cibles sur le site

Initier la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels autour de l'information jeunesse

- Nombre et fréquence des réunions animées et typologie des participants
- Nombre de documents de travail et de productions
- Nombre de personnes adhérentes à l'espace professionnel et documents postés

Animer les réseaux sociaux du site internet afin d'assurer une information actualisée, et des conditions de dialogue avec les jeunes

- Données statistiques de fréquentations du site (nombre de fans, taux de participation, d'adhésion)
- Évaluation qualitative via sondage

Assurer la communication du site auprès des communes isolées

- Nombre de déplacements, réunions, échanges
- Nombre et diversité des participants

Identifier et accompagner des lieux physiques d'information jeunesse, éligibles à la labellisation Information Jeunesse

- Note sur les besoins en termes d'accueil physique
- Recensement des lieux existants
- Évaluation des besoins pour la labellisation selon les critères définis au niveau national

Participation des jeunes

Éléments de contexte



La participation des jeunes à la vie publique devient un enjeu des politiques publiques avec la naissance des premiers mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans les années 1960 et 1970, qui ont abouti à la création des premiers conseils municipaux de jeunes.

Impulsées initialement à l'échelle locale, les instances de participation se sont développées et diversifiées. Au niveau national, a été créée en 1998 un conseil national de la jeunesse transformé en conseil représentatif de la jeunesse suite aux conclusions de la commission pour le Livre vert « Reconnaître la valeur de la jeunesse ». Également, a été mis en place un Forum Français de la Jeunesse en 2012, par la volonté des principales organisations gouvernées par les jeunes. Au fil des années, ces instances se sont diversifiées avec la création du forum, des état généraux de la jeunesse, des ateliers participatifs, ses séminaires, des fonds d'aide aux initiatives jeunesse...

Au-delà du cadre législatif de la démocratie participative (évoquée dans le rapport Dubedout, Loi Vaillant en 2002, Charte de l'environnement en 2005, et plus récemment la Loi Lamy en 2014 et la loi Egalité et Citoyenneté de 2017), l'enjeu de participation spécifiquement du public jeunes est inscrit dans plusieurs textes internationaux, européens et nationaux. On peut citer la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, la Charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale de 1992, le Plan Priorité Jeunesse de 2012 ou encore les orientations des derniers Comités Interministériels de Jeunesses. Ces textes mettent en évidence l'importance de la participation, permettant aux jeunes de devenir autonomes et acteurs responsables de la société.

Depuis 2012, suite aux recommandations européennes inscrites dans le rapport du Congrès « Les jeunes et la démocratie », l'objectif de faire participer les jeunes aux politiques publiques est réaffirmé à travers le concept de Dialogue Structuré, permettant

aux décideurs européens de recueillir l'opinion des jeunes sur des sujets qui les concernent, pour les aider à légiférer.

La mise en œuvre nationale de cette résolution européenne est évoquée dans l'article 54 de la loi Egalité et Citoyenneté qui soulignent que « les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. »

Dans ce contexte, la région apparaît comme l'échelon stratégique pour organiser les débats.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Depuis 2017, la Collectivité Territoriale de Guyane a mis en place une instance de participation des jeunes, l'Assemblée Territoriale des Jeunes de Guyane, qui est espace de dialogue, de rencontres, permettant aux jeunes guyanais de formuler des idées, de porter un avis et des projets sur des thématiques qui les concernent.

Elle est composée de jeunes âgés de 12 à 25 ans venant de tous le territoire, élus représentants de leur établissement public ou privé (collèges, lycées, université, Centres de formations des Apprentis de Guyane, ORPF).

L'ATJEG est organisée en quatre commissions thématiques dans lesquelles les jeunes conseillers territoriaux peuvent concevoir des projets, solliciter et entendre des personnes extérieures susceptibles de les aider dans leurs montages de dossiers. Chaque action est validée en Assemblée Plénière présidée par le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ou son représentant en cas d'indisponibilité.

Commission 1 : prévenir et lutter contre la délinquance et l'incivisme

Commission 2 : Valoriser et proposer des projets innovants

Commission 3 : Informer la jeunesse, favoriser la mobilité, et la réussite éducative

Commission 4 : Vivre ensemble : langues, cultures, patrimoines et identités.

L'année scolaire 2018-2019 a été la première année de mise en œuvre des commissions de l'ATJEG. Dans ce contexte, le CRPV Guyane a accompagné la CTG tant dans la structuration de la

réflexion sur la participation des jeunes qu'à l'animation des commissions thématiques.

Objectifs généraux

- ❑ Animer les commissions thématiques de l'ATJEG : appuyer les jeunes dans leurs projets et dans leurs réflexions afin de les rendre acteurs
- ❑ Accompagner la Collectivité Territoriale de Guyane sur les questions de participation des jeunes
- ❑ Mutualiser les instances de participation citoyenne et élargir le partenariat autour des questions de participation des jeunes

Programmation 2020

Animation les commissions thématiques de l'ATJEG

L'ATJEG se réunit deux à trois par an dans le cadre de commissions thématiques et une à deux fois par ans dans la cadre d'Assemblée Plénière. Lors de ces réunions, le CRPV a pour mission d'accompagner la CTG dans la construction de ces journées et d'animer les commissions thématiques. 3 projets ont été établis et votés durant l'année 2019, il s'agira pour l'année 2020, d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet (l'affinement des objectifs, d'évaluer la faisabilité technique, financière)

Appuyer la CTG dans la structuration de cette instance de participation

L'ATJEG se réunit depuis plus d'un an, il s'agira pour l'année 2020, d'accompagner la CTG au-delà de l'animation des commissions à une réflexion sur une stratégie de participation propre à l'ATJEG, et l'articuler de manière plus globale à l'enjeu de participation des jeunes au politiques publiques dans le cadre de la construction d'une stratégie territoriale jeunesse pour les années à venir. En parallèle, le CRPV participera aux événements et groupes de travail du territoire sur les questions de participation des jeunes, pour assurer une veille et faciliter la création de lien entre les projets du territoire et la CTG.

Évaluation

Animation les commissions thématiques de l'ATJEG

- Nombre et fréquence des commissions animées
- Nombre de jeunes présents et d'acteurs mobilisés
- Nombre de documents de travail et de productions
- Évaluation des projets menés par les commissions

Appuyer la CTG dans la structuration de cette instance de participation

- Nombre de réunions animées, typologie des participants
- Productions de documents à visée opérationnelle

Accès aux loisirs

Éléments de contexte

L'accès aux loisirs est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : « tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société » (article 31).

D'autre part, la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions insiste sur la nécessité d'un égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs et érige cet accès comme objectif national, en ce qu'il garantit l'exercice effectif de la citoyenneté.

En Guyane, la démarche jeunesse a permis de relever les chiffres suivants « 61% des jeunes guyanais ne s'engagent pas dans des actions pour leur quartier ou leur commune et seuls 37% sont investis dans des associations dont 11% dans une association sportive et 10% une association culturelle ».

Or, l'accès aux loisirs pour tous, notamment pour les jeunes qui en sont le plus éloignés, constitue une véritable priorité. La pratique d'une activité sportive, artistique ou culturelle contribue au développement et à l'épanouissement personnel ; véhicule des valeurs de partage, d'échange, d'ouverture tout en renforçant le lien social. Il s'agit d'un formidable moyen d'expression qui conduit à réduire les inégalités sociales.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Consciente de ces enjeux sociaux liés à l'accessibilité d'une pratique de loisir en Guyane, la Collectivité Territoriale de Guyane, en collaboration avec la CACL, accompagnées par le CRPV, se positionne en 2018 sur **un dispositif d'accompagnement d'accès aux loisirs sur le modèle du Contrat Partenaire Jeune (CPJ)**, lequel relève d'une politique d'action sociale à destination des jeunes et de leurs familles, et repose sur le principe d'une contrepartie citoyenne.

L'année 2018/2019 a vu éclore la préfiguration et l'expérimentation de ce dispositif visant à favoriser l'accès aux loisirs et l'engagement des jeunes sur le territoire. Ce dernier s'inscrit dans un champ beaucoup plus large que ludique et récréatif. Son objectif est de proposer un mode d'intervention à la fois pour favoriser le développement global de l'enfant et/ou du jeune, pour lever les obstacles économiques relatifs à l'accès aux pratiques de loisirs et

pour agir sur la construction du parcours de vie du jeune, du « citoyen en devenir ».

En effet, le Contrat Partenaire Jeune se base sur la notion d'échange et de réciprocité. Les enfants et les jeunes bénéficient d'un financement et d'un accompagnement pour pratiquer une activité de loisirs (sport, culture). En contrepartie, ils s'engagent à accomplir une action citoyenne de leurs choix.

En 2018- Accompagnement à la préfiguration d'un dispositif d'accès aux loisirs - Contrat Partenaires Jeunes

Le CRPV est venu appuyer les institutions sur la structuration d'un dispositif de soutien et d'accompagnement. L'animation des groupes de travail auprès de la CTG et de la CACL, se sont articulés autour de 3 objectifs :

Cette préfiguration a permis :

- De délimiter le cadre d'intervention du dispositif
- D'élaborer son modèle économique
- De définir la stratégie de sa mise en œuvre opérationnelle

Ainsi, les travaux de préfiguration ont permis de définir le cadre de référence et d'intervention du dispositif. Le CPJ s'adresse à un public sous condition d'âge, de ressources et de territoires (Cayenne, Macouria et Montsinéry-Tonnegrande) pour une durée de trois ans. Le choix du critère unique quotient familial permettra de cibler une population en grande précarité (NB Par rapport au seuil hexagonal, le taux de pauvreté est de 61.25%³.)

Enfin, pour assurer l'accompagnement du jeune, le CPJ repose sur l'implication des familles, ainsi que sur des relais partenaires jeunes (RPJ) : Référent socio-éducatif, famille d'accueil (...).

Durant cette démarche de préfiguration, le CRPV a été amené à se saisir plus amplement des questionnements relatifs à la stratégie de mise en œuvre du dispositif CPJ et au lancement de son expérimentation.

Lancement de l'expérimentation du dispositif - CPJ - Octobre 2019.

Le CRPV s'attache à la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation CPJ. Les actions du CRPV se traduisent par :

- L'organisation des permanences d'inscription
- L'organisation de l'accueil, de l'évaluation et de l'orientation des jeunes/familles intéressés par le dispositif
- Le développement des 3 types de partenariats opérationnels : réseau relais partenaires jeunes, réseau d'offre de loisirs, réseau associatif

³Enquête budget des familles 2011, INSEE

Perspectives :

- Étendre l'expérimentation du dispositif CPJ sur 3 années scolaires : 2019/2022
- Augmentation progressive du nombre de bénéficiaires : 300 jeunes pour l'année 2011/2022
- Couverture progressive du dispositif sur l'ensemble des communes en Politique de la Ville.
- Opportunité d'un développement en zone rurale selon des modalités spécifiques.

Objectifs généraux

- ❑ Appuyer la montée en compétences du territoire sur les questions de l'accès aux loisirs pour tous.
- ❑ Agir sur l'offre de loisir et sur sa structuration (professionnalisation, développement de l'offre et de sa capacité d'accueil)
- ❑ Impulser l'engagement des jeunes dans une action citoyenne.

Programmation 2020

L'année 2020 sera marquée par le doublement du dispositif et son extension sur d'autres territoires.

Appuyer la montée en compétences du territoire sur les questions de l'accès aux loisirs pour tous.

Le CRPV sera chargé d'animer la gouvernance locale (COPIL, COTECH) ainsi que d'accompagner les institutions et les partenaires opérationnels par un appui méthodologique pour la mise en œuvre du dispositif.

Agir sur l'offre de loisir et sur sa structuration (professionnalisation, développement de l'offre et de sa capacité d'accueil

Il s'agit d'une part de développer les 3 types de partenariats opérationnels (structures d'accompagnement social – organismes de loisirs sportifs ou culturels – acteurs des contreparties)
D'autre part, le CRPV assure la mise en place et l'accompagnement des référents du dispositif CPJ ainsi que de la cohérence globale de la démarche et de la programmation les contreparties.

Le CRPV est également chargé de la gestion administrative du dispositif, notamment de l'évaluation du projet et de son extension. (100 jeunes supplémentaires soit 200 au total).

Impulser l'engagement des jeunes dans une action citoyenne.

Il s'agit d'inscrire l'accompagnement proposé aux jeunes dans une démarche socio- éducative et d'organiser l'accompagnement des jeunes et de leur famille.

Cela implique un suivi de l'assiduité du jeune dans l'activité de loisirs et de la réalisation de la contrepartie.

Évaluation

Typologies des bénéficiaires

- Profil des jeunes reçus en permanence (âge, sexe, scolarité, origine, territoire, éligible/non éligible)
- Situation actuelle, freins/difficultés rencontrées
- Parentalité (composition familiale, situation économique)
- Accompagnement des jeunes et des familles (entretiens, orientations)
- Situation des bénéficiaires en fin de saison

Natures des demandes

- Contrats effectifs (choix de l'activité de loisir)
- Demandes refusées (raisons et orientations effectuées)
- Contrats accompagnés aboutis et/ou non aboutis (raisons de l'arrêt de l'activité)

Actions citoyennes

- Thématiques travaillées (environnement, santé, animation, ect)
- Nombres des bénéficiaires encadrés
- Réalisation des actions citoyennes (types, rapport à l'engagement)
- Volet additionnel : jeunes intéressés par les métiers liés aux différentes thématiques et orientation réalisées

Partenariats

- Nombre de partenaires mobilisés
- Qualité et capacité quantitative des partenaires (Réseau d'offre de loisirs, réseau associatif, réseau relais partenaires jeunes)

Coordination projet Jeunes Invisibles

Éléments de contexte

La mise en place en 2019 par le gouvernement des « Pactes régionaux d'investissement dans les compétences » pour une durée de 4 ans, combinée aux actions du plan pauvreté, offre à la Guyane l'opportunité de développer et d'expérimenter de nouvelles actions innovantes au bénéfice d'un public très éloigné de l'emploi.

La Guyane compte actuellement 15 000 jeunes NEET et seulement 5% (750) d'entre eux sont bénéficiaires de la Garantie Jeune. Ces jeunes sont difficilement repérables et deviennent intouchables par les dispositifs de droit commun. Leur absence de statut les inscrit rapidement dans un processus d'exclusion de la société, jusqu'à les rendre « invisibles ».

Plusieurs difficultés rencontrées par ces jeunes concourent à leur marginalisation :

- *Difficultés de mobilité*
- *Difficultés socio-économiques et familiales (Préoccupations très éloignées de l'emploi, ces jeunes sont en mode « survie » (besoins primaires), ce qui les empêche de se mobiliser dans un parcours d'insertion).*
- *Non recours*
- *Déficit de formation, de qualification.*
- *Difficultés à se projeter.*

Les modes d'interventions classiques actuellement proposés, de types conventionnels, touchent très peu cette typologie de jeunes. Les résultats sont donc quantitativement et qualitativement très médiocres.

En Guyane nous pouvons émettre l'hypothèse que ce phénomène de clan et de monde « hors sol » serait exacerbé par une économie informelle. Les jeunes n'ont plus recours aux institutions ni au travail formel, en premier lieu parce qu'ils se sentent exclus et en deuxième lieu, parce qu'ils considèrent que l'effort nécessaire pour retrouver une place est insurmontable et inaccessible.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

En 2019, le CRPV s'est engagé avec la Mission Locale dans la réflexion et l'élaboration d'une réponse adaptée ayant pour objectif d'accompagner les jeunes dits « invisibles ». Notre volonté était d'innover dans le mode d'intervention pour être plus efficace et véritablement capter les publics concernés. Une nouvelle approche pluridisciplinaire était donc nécessaire pour le déploiement d'une action de remobilisation et « d'accrochage » d'un public jeune en grande difficulté (problématiques complexes).

Ainsi, afin de répondre à la dialectique « offre d'insertion/non recours », la Mission Locale de Guyane et le CRPV, propose la création d'un dispositif d'intervention sociale innovant au bénéfice des jeunes âgés de 16 à 29 ans, dits « invisibles » dans le cadre d'un AAP « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux »

Ce dispositif est porté par la Mission locale dans le cadre d'un consortium avec le CRPV :

- La Mission Locale : Expertise dans le champ de l'insertion, de la formation
- Le Centre Ressource Politique de la Ville de Guyane : Connaissance des quartiers politique de la ville et des politiques publiques y afférant, ingénierie de projet (diagnostic, suivi/évaluation), portage et coordination d'expérimentations dans le champ de l'intervention sociale.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux jeunes de rompre avec la logique d'exclusion, en créant les conditions favorisant leur inclusion sociale et professionnelle. Ce dispositif prendra corps dans une démarche active de mise ou de remise en lien, une démarche « d'aller-vers », afin de permettre le repérage de ces jeunes, de renouer le dialogue pour ensuite les remobiliser au moyen d'un accompagnement éducatif-social-professionnel adapté à chacune.

La mise en place de ce dispositif est prévue pour 2020 et ce pour une durée de trois ans.

Objectifs généraux

- ❑ Lutter contre le phénomène du « non recours » des jeunes en proposant un « véritable choc d'accompagnement avec une offre élargie de solutions globales et adaptées » au sein des quartiers QPV.
- ❑ Développer un partenariat et un maillage solide (cohérence entre acteurs)
- ❑ Favoriser la cohésion sociale (lutter contre le sentiment d'abandon et d'isolement)
- ❑ Favoriser une entrée positive dans un parcours d'insertion (lutter contre le travail informel)

Programmation 2020

Territorialisation du dispositif

Ce dispositif sera déployé sur deux territoires : Île de Cayenne, Saint Laurent du Maroni. Sur un an, 2 quartiers seront appliqués dans ce procédé et 120 jeunes bénéficieront d'un accompagnement intensif par pôle. Dans le long terme, sur les deux bassins, 4 quartiers seront couverts, et **240 jeunes accompagnés** à l'échelle des deux territoires (Saint Laurent et Ile de Cayenne). Le rôle du CRPV sera d'accompagner la mission locale dans le déploiement de cette territorialisation tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel de mise en place de deux pôles du dispositif.

Accompagnement à la mobilisation de deux équipes mobiles :

Chaque équipe sera composée de deux médiateurs, d'un CIP, et d'un coordonnateur (profil éducateur spécialisé), qui fonctionnerait sur un mode de « séquences et de permanences » dans les quartiers QPV de l'île de Cayenne et de SLM. La mission du CRPV sera alors d'apporter un appui méthodologique, conceptuel et une expertise de l'intervention sociale et ce dans le suivi et dans la mise en œuvre du projet par cette équipe.

Accompagnement Mission Locale : suivi et évaluation du dispositif

Le CRPV et la Mission Locale co-construiront des stratégies adaptées à chaque quartier d'interventions. Suite à ces réflexions, des outils techniques et d'analyses seront créés et mis en place ainsi que les actions permettant de rentrer dans la phase de mobilisation. Le CRPV apportera aussi à la Mission Locale une veille et une expertise complémentaire dans le champ de l'ingénierie sociale.

Animation de la Gouvernance

Le CRPV assurera l'animation des instances de pilotage et de suivi du projet (COFIL et COTECH).

Évaluation

Évaluation quantitative

- Nombre de jeunes bénéficiant d'un primo accompagnement : (sensibilisation/information et orientation vers les dispositifs de droit commun)
- Nombre de Jeunes touchés : contacts et premières approches
- Nombres de jeunes accompagnés et ayant eu une sortie positive
- Nombres de quartiers investis

Évaluation qualitative

Typologies des bénéficiaires

- Profil des jeunes reçus accompagnés (âge, sexe, scolarité, origine, territoire, éligible/non éligible)
- Situation actuelle, freins/difficultés rencontrées
- Composition familiale, situation économique
- Situation des bénéficiaires en fin d'accompagnement

Partenariats

- Nombre de partenaires mobilisés
- Qualité du partenariat

Qualité de l'accompagnement

- Nombres de jeunes accompagnés et ayant eu une sortie positive
- Actions proposées et fréquences
- Questionnaires de satisfaction

INGÉNIERIE SOCIALE

Médiation sociale

Éléments de contexte

La médiation sociale occupe aujourd'hui une place importante dans les champs des politiques publiques de cohésion sociale, d'éducation et de prévention de la délinquance et s'est largement structurée au cours de ces dernières années.

Etant une nouvelle forme d'intervention sociale, elle est fortement soumise à différentes pressions l'amenant à sortir de son cœur de métier et de son cadre d'intervention. Elle est encore majoritairement considérée comme un moyen d'action adaptable à souhait, et donc aux souhaits de chacun, que comme un métier à part entière, défini et conceptualisé.

Afin d'y remédier, des travaux Nationaux préparatoires à l'élaboration d'une norme expérimentale de la médiation sociale ont été lancés le 24 juin 2015. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) ont présidé la commission de normalisation, laquelle fut animée et coordonnée par l'Afnor.

Le 13 décembre 2016, la [norme métier de la médiation sociale](#) a été officiellement présentée. La norme XP X60-600 offre un cadre commun à l'ensemble des acteurs de la médiation sociale, permettant de garantir la qualité des interventions et de participer à la reconnaissance du travail des médiateurs sociaux. Celle-ci est expérimentale et d'application volontaire. Elle concerne le cadre du métier, sa mise en œuvre, son organisation et le suivi de ses activités.

Par ailleurs, une certification de médiation sociale inscrite dans le Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCPCode : 2906) est désormais possible. Cette certification a pour but de valider les compétences acquises par les médiateurs sur la base de la formation initiale ainsi que sur les expériences professionnelles de terrain.

Au-delà de ce cadre qualitatif soutenu par l'État, la médiation sociale est identifiée comme une nouvelle forme d'intervention dans les politiques publiques. Elle s'inscrit dorénavant dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance, actuellement en cours d'élaboration et dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du 13 septembre 2018, en tant que facilitatrice de la création et de la réparation du lien social, dans une démarche de « aller-vers, en s'adaptant aux réels besoins, et intervient en cas d'évènements et de ruptures qui peuvent conduire à l'exclusion »⁴.

Plus récemment, une nouvelle feuille de route pour la Politique de la Ville prévoit la création de 1000 postes adultes-relais supplémentaires, afin de renforcer la médiation sociale dans les quartiers.

⁴ Plan : Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2018, leviers pour réussir sa mise en œuvre, p 20

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Depuis plusieurs années, des actions de médiation sociale ont pu, et continuent de s'inscrire durablement en Guyane, et sont intégrées dans la programmation du CRPV.

Le CRPV a ainsi réalisé l'évaluation de l'expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire (septembre 2015/juin 2016) et celle de médiation sociale dans les quartiers à l'échelle intercommunale, de novembre 2014/décembre 2016.

Tirant enseignements de ces deux expérimentations précédentes, la médiation sociale a ainsi connu de nouveaux territoires d'expérimentation en Guyane :

- Depuis la réforme de la politique de la ville en 2014, une très grande partie des zones d'habitat spontané fait partie de la nouvelle géographie prioritaire et concentre les populations les plus en difficulté. Bien que l'on constate une forme d'intervention visant notamment à la régularisation et à l'intégration de ces quartiers au reste du tissu urbain, l'intervention publique reste très complexe. Le CRPV Guyane s'est saisi de cette question dès 2016 par la réalisation d'un dossier d'intervention sociale. Il reste dès lors à amorcer la préfiguration d'une expérimentation de médiation sociale dans les quartiers spontanés.
- 2017 a vu l'extension de la médiation sociale en milieu scolaire, afin de renforcer les relations « parents-école », lutter contre l'absentéisme et améliorer le climat scolaire. La médiation en milieu scolaire a été ainsi implantée grâce à un fort réseau d'acteurs et de partenaires sur 6 communes en Politique de la Ville avec 6 médiateurs sociaux, de statut adultes-relais, au sein de 6 collèges et 7 écoles élémentaires, lors de la rentrée scolaire 2017.

À l'initiative du Préfet de Guyane, le dispositif a été renforcé en élargissant son déploiement au sein de 11 collèges et 14 écoles élémentaires pour la rentrée **2018-2019**. Sa traduction effective a impliqué l'embauche de 6 autres médiateurs sociaux en milieu scolaire.

À la demande des communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Saint Laurent du Maroni, le dispositif a été renforcé par l'arrivée de 5 nouveaux médiateurs sociaux en milieu scolaire. Pour cette année 2019-2020, c'est donc 16 collèges et 18 écoles couverts par le dispositif. Il est à noter que les communes de Saint Laurent du Maroni, Rémire-Montjoly et Macouria bénéficient d'une couverture totale avec un médiateur dans chacun de leurs collèges.

Conscient de la nécessité d'accompagner les médiateurs sociaux du territoire à se former et à monter en compétences, le CRPV a adapté la dispense de la formation aux fondamentaux de la médiation sociale pour la rendre accessible aux médiateurs sociaux

de quartier de la ville de Saint Laurent du Maroni. Cet accompagnement, portant sur la professionnalisation des adultes relais de la commune va permettre la montée en compétences et la reconnaissance de leur positionnement dans les fonctions de médiation qui leur sont confiées, via une formation certifiante. Cette formation a été montée en partenariat avec le CNFPT. C'est donc 8 médiateurs sociaux en milieu scolaire et 5 médiateurs sociaux de la ville de Saint Laurent formés en 2019-2020.

Ainsi, dans la continuité des actions menées, et en tant que centre ressource des professionnels de la Politique de la Ville, le CRPV s'est proposé de privilégier une approche globale en accompagnant l'élaboration et l'animation de la rencontre territoriale des AR en 2016, 2018.

En Novembre 2019, une nouvelle journée est consacrée à cette rencontre avec la participation des directeurs constituant le réseau France Médiation, dont fait partie le CRPV.

Cette année le séminaire de directions a eu lieu en Guyane du 04 au 08 novembre, juxtaposant la rencontre territoriale des AR.

Objectifs généraux

- ❑ Poursuivre l'inscription de la question de la médiation sociale dans les réseaux professionnels
- ❑ Favoriser la complémentarité entre la médiation sociale et d'autres formes d'intervention sociale
- ❑ Prévenir et lutter contre les violences et le harcèlement scolaires
- ❑ Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, notamment par le développement de la relation école- famille- quartier
- ❑ Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue
- ❑ Faciliter l'accès des acteurs du territoire à des compétences et savoir-faire autour de la médiation sociale
- ❑ Appuyer la montée en compétences du territoire dans le champ de la médiation sociale.

Poursuivre l'expérimentation nationale de médiation sociale en milieu scolaire

Le CPRV a la fonction d'assurer l'animation de la gouvernance locale avec la mise en place d'un COPIL.

Le portage et la gestion du projet demande un accompagnement avec un appui opérationnel et méthodologique du dispositif local de médiation. Ainsi, le CRPV proposera 8 comités de suivi à destination des acteurs opérationnels du terrain ainsi que les représentants de la gouvernance locale, afin de construire une feuille de route cohérente autour des trois axes d'interventions du médiateur,

Le portage du projet s'inscrit également dans une démarche d'encadrement au quotidien, de formation des 17 médiateurs ayant pour objectif de conserver le cadre qualitatif de l'expérimentation.

Le CRPV garantira l'évaluation du projet. Cette évaluation sera réalisée dans un premier temps lors des 8 comités d'évaluation en fin d'année scolaire. Un bilan écrit sera rédigé pour l'ensemble des partenaires gravitant autour du projet MSMS.

Préfigurer une expérimentation pour le déploiement d'une intervention sociale dans les quartiers d'habitat spontané

Un travail sera fait en 2020 sur les quartiers d'habitat spontané. Tout d'abord, une sensibilisation et une présentation du dispositif ISQHS sera réalisé par le CRPV aux partenaires locaux (Etat, collectivités territoriales).

Puis toute une réflexion sera mise en place pour définir le cadrage de l'expérimentation : modalités d'interventions, des missions des médiateurs, des éléments financiers et de calendrier.

Un appui méthodologique au dispositif de médiation sociale sera intégré pour cette expérimentation. Le CRPV assura aussi le suivi et l'évaluation du dispositif.

Préfigurer la création d'une structure de médiation sociale de type post expérimentation

Il s'agira pour le CRPV d'animer la gouvernance autour de la pérennisation du projet MSMS.

Ainsi, des instances de gouvernance seront mises en place pour définir le modèle juridique et économique de la structure porteuse du dispositif médiateur en milieu scolaire.

Évaluation

Expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire :

- Déclinaison du dispositif nationale d'évaluation : MEDIOS
- Nombre de réunions de suivi et d'évaluation
- Nombre de remontées d'information quantitatives et qualitatives issues du terrain
- Nombre de COPIL, COTECH tenues et fréquentation
- Participation des membres des différentes instances

Préfiguration d'une structure associative de médiation sociale post expérimentation :

- Nombre de réunions et diversité des participants
- Nombre de partenaires associés et engagés
- Détermination d'un modèle juridique et financier

Plan d'accompagnement à la professionnalisation des adultes relais

Éléments de contexte

Dans le milieu des années 1980-1990, sont apparues de nouvelles formes d'intervention sociale dans les quartiers de la politique de la ville, se référant notamment aux actions menées par les femmes-relais, destinées à rétablir une communication de proximité entre les habitants et les services publics, et promouvant l'échange pour prévenir les situations conflictuelles.

C'est à partir des années 2000, que la médiation sociale s'est institutionnalisée avec l'écriture d'une charte de référence sur la médiation sociale adoptée par le Comité Interministériel des Villes en 2001. Cette dernière reprend la définition élaborée lors du colloque européen sur la médiation à Créteil, et définit les principes généraux ainsi que le cadre d'intervention de la médiation sociale

En Guyane nous avons 95 adultes-relais, travaillant dans le champ de la médiation : médiation sociale de quartier, dans le milieu scolaire, sanitaire, transports publics et d'accès aux services publics. La majorité des adultes relais en Guyane sont employés par des associations, à hauteur de 86%.

Ces derniers sont répartis inégalement sur le territoire guyanais : avec une concentration sur l'île de Cayenne (53), 19 à Kourou et 23 à Saint-Laurent du Maroni. Avec une moyenne d'âge de 41 ans, le niveau de qualification des adultes-relais est variable sur le territoire. Une grande majorité demeure avec un niveau équivalent ou inférieur au Bac (42%) ou sans qualification (18%), ce qui est particulièrement faible par rapport aux autres contextes territoriaux.

Malgré le développement de cette intervention sociale, la médiation reste un domaine parfois méconnu et relativement flou pour les institutions. Il est important donc d'accompagner le territoire Guyanais dans sa montée en compétences sur ces questions afin de confirmer les contours de l'identité professionnelle des médiateurs, préserver un cadre efficace d'intervention sociale au bénéfice des personnes en situations difficiles.

Aussi, l'enjeu du développement des champs d'action de médiation sur le territoire par le biais de postes adultes relais, est intrinsèquement lié à celui de pouvoir les accompagner à une professionnalisation de leurs pratiques, d'une part par la formation initiale et d'autre part, par un accompagnement à l'évolution et la mobilité professionnelle.

Par ailleurs, si la formation initiale permet l'acquisition d'un socle de compétences, celle-ci doit être appuyée par un encadrement et un accompagnement de proximité des médiateurs sur le terrain. Cet encadrement doit permettre aux médiateurs de conjuguer concepts et pratiques.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Depuis sa création le CRPV exerce une fonction ressource auprès des collectivités et services d'État en développant des missions d'accompagnement, d'appui technique et opérationnel au montage des dispositifs relevant de la Politique de la ville.

Au-delà d'une approche transversale de la politique de la ville, les programmations du centre visent les questions de jeunesse, de santé, de prévention de la délinquance, de médiation sociale, de participation des habitants, de renouvellement urbain et d'habitat, d'accès au droit et de lutte contre les discriminations et les questions relatives à l'intégration.

Plus particulièrement, le CRPV Guyane a engagé activement, et ce depuis plusieurs années, des travaux contribuant au développement et à la montée en compétences d'acteurs autour de la médiation sur le territoire Guyanais :

- 2010-2013 : organisation de rencontres et de séminaires sur les questions de médiation
- 2014-2016 : le CRPV porte l'ingénierie sociale quant au suivi et l'évaluation du dispositif expérimental de médiation sociale dans les quartiers.
- 2015-2016 : préfiguration et déploiement de l'expérimentation du dispositif de médiation sociale en milieu scolaire sur deux établissements scolaires, SLM et Cayenne.
- 2017-2020 : Préfiguration et portage de l'expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire sur 6 communes de Guyane.

Le portage de cette expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire a conduit le CRPV à :

- La mobilisation de 17 postes d'adultes-relais sur 35 sites
- Un développement du dispositif sur 3 ans et œuvrer à sa pérennisation,
- La mobilisation d'une ingénierie de formation pour les adultes relais en amont de leur prise de poste. En partenariat avec le CGET, France Médiation, OPCO, CNFPT, le CRPV a organisé trois cycles de formations (2017, 2018, 2019). La mise en place de ces formations a permis de former 37 adultes-relais, 21 issus du CRPV et 16 issus de 10 structures associatives de la commune de Saint Laurent du Maroni.

Le développement de l'expertise du CRPV dans le champ de la médiation sociale a également permis d'accompagner la structuration du pôle médiation à Saint Laurent du Maroni en 2019. Et d'élaborer et animer des rencontres territoriales des adultes-relais, en 2016-2018-2019, en partenariat avec le DJSCS.

Fort de ces expériences en médiation sociale, nous sommes convaincus que la qualité de l'action des médiateurs repose sur la

formation initiale, l'élaboration et l'efficience d'un accompagnement de proximité de l'équipe de médiation à court, moyen et long terme. En corrélation avec la fonction ressource et la montée en compétences des acteurs, le CRPV se positionne fin 2019 sur l'accompagnement à la professionnalisation des adultes relais de Guyane en fin de parcours et/ou en contrat de plus de 6 mois.

Objectifs généraux

Le développement de la professionnalisation des adultes relais permettra de :

- ❑ Confirmer les contours d'une identité professionnelle et consolider les activités dans le cadre référentiel de la médiation sociale, tout en l'adaptant au contexte local
- ❑ Préserver l'efficacité, la qualité des interventions des médiateurs au bénéfice des usagers
- ❑ Agir sur le parcours d'insertion des adultes relais en favorisant une sortie positive
- ❑ Construire une dynamique professionnelle partagée du réseau AR et le développement d'un langage commun
- ❑ Sensibiliser les encadrants des adultes-relais à la pratique de médiation et à son cadre d'intervention.

Et apparaît être une opportunité pour le territoire pour :

- ❑ Agir sur l'offre de formation en médiation et à son développement au niveau local (en travaillant sur une ingénierie de formation adaptée au contexte Guyanais) et aux particularités du dispositif adultes-relais
- ❑ Travailler sur l'attractivité des postes « d'adultes -relais » pour la Guyane
- ❑ Construire un maillage territorial sur les questions de médiation sociale

Accompagnement collectif à travers la qualification professionnelle

Le CRPV assurera le montage de l'ingénierie de formation des médiateurs sociaux sous le statut adultes relais.

Cette offre de formation est composée de deux niveaux :

- Niveau 1 : Modules de base : Métier socle et professionnalisation des actes de médiation
- Niveau 2 : Modules spécifiques : Le médiateur en Guyane (renforcement des compétences et approches des sujets liés aux spécificités du territoire)

Nous privilégierons également l'identification de formateurs locaux pour des questions de montée en compétences du territoire et garantir une connaissance approfondie des spécificités locales.

Accompagnement individuel à la mobilité professionnelle

Afin de valoriser une formation adaptée et personnalisée et répondre aux besoins spécifiques de 30 adultes relais, 18 heures d'accompagnement seront proposées par adultes-relais volontaires remplissant l'une des conditions suivantes :

- En fin de contrat
- En CDD de plus de 6 mois
- Exerçant dans les quartiers de la politique de la ville

La création d'un réseau Adultes relais et de leurs encadrants

Quatre groupes techniques d'analyse de pratique de terrain animés par un professionnel du CRPV seront mis en place afin d'échanger, de mutualiser les apports de chacun et prendre du recul sur les pratiques de médiation. Afin de consolider ce réseau et cet échange de connaissances, le CRPV créera et alimentera un outil de partage dématérialisé ainsi d'un groupe WHATSAPP constitué d'AR de Guyane volontaires.

Enfin une journée-formation de sensibilisation sera proposé pour les encadrants, sur la médiation et les engagements liés aux postes des AR.

Évaluation

Formations :

- Nombre de stagiaires (feuilles émargement)
- Nombre d'heures de formation
- Stagiaires validés et non validés (les raisons)
- Les difficultés rencontrées
- Les leviers utilisés
- Les conditions de formation

Accompagnement personnalisé :

- Nombre d'AR mobilisés
- Nombre d'entretiens par AR
- Les freins et les leviers mobilisés pour faciliter la mobilité professionnelle
- Outils d'accompagnement utilisés
- Orientations
- Appréciations des AR (fiche d'appréciation en fin de chaque étape d'accompagnement)

Réseau :

- Nombre de groupes de travail réalisé/ AR et encadrants
- Nombre de Participants
- Dynamique du réseau AR

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN



Cadre de vie et renouvellement urbain

Éléments de Contexte



q

La feuille de route annoncée le 18 juillet 2018 dans le cadre de la mobilisation nationale pour les quartiers prévoit un volet important sur le logement et le cadre de vie. Celui-ci prévoit de renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées, la lutte contre les marchands de sommeil, l'amplification du programme de renouvellement urbain, porté à 10 milliards de financement de l'ANRU, l'accélération de la validation d'un maximum de projets et la volonté d'accompagner les élus dans la formalisation de leur projet de renouvellement urbain en poursuivant un objectif de simplification.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain tire ainsi les enseignements de l'évaluation des PRU qui avait souligné l'étirement des calendriers et la pesanteur administrative pour les collectivités porteuses de projet de renouvellement urbain.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

La thématique du renouvellement urbain étant devenue particulièrement prégnante en Guyane, le centre de ressources politique de la ville de Guyane s'est doté d'une expertise dans ce domaine à partir de 2012. Cette année 2012 a donc été celle de la mise en place d'un réseau « Habitat, rénovation urbaine et cadre de vie ». Dès lors, l'objectif était d'assurer une fonction ressource et d'appui à l'ingénierie locale dans un contexte de turn-over important des professionnels contribuant à une fuite de la mémoire.

Le centre a donc participé à partir de 2012 à la mise en place d'une gestion urbaine de proximité au sein de l'équipe du programme de

renouvellement urbain de Cayenne. Le centre a ensuite mis en place à partir de 2014 un « projet d'ingénierie dédiée au volet urbain ». En partenariat avec des institutions comme la DEAL, le CNFPT, l'ANRU ou la région Guyane, le centre a travaillé à la mise en place de cycles de qualification élargis au niveau inter-régional (en proposant une offre ouverte aux partenaires antillais). Cela a notamment été l'occasion de proposer des formations longues aux acteurs de l'urbain dans des domaines variés tels que : les questions de santé dans le volet urbain de la politique de la ville, le développement économique ou le développement commercial. En parallèle de ces cycles de qualification importants, le CRPV a mis en place des journées de qualification sur des thématiques spécifiques auprès des acteurs locaux.

L'année 2018 est apparue comme une année de transition avec le départ de Karen Valence, en charge des questions d'habitat au sein du centre depuis 2012.

L'année 2019 a donc été envisagée sous l'angle de la refondation du travail de réseau mené par le CRPV afin de pouvoir correspondre à l'évolution des besoins des professionnels. Un nouveau chargé de mission a travaillé à la redéfinition du réseau des acteurs guyanais de l'habitat et du renouvellement urbain.

Ce travail a abouti au projet de rapprocher cette fonction ressource Habitat des autres actions (notamment le champ de la participation des habitants, des questions jeunesse ou celles de l'intervention sociale) menées au sein du CRPV afin de l'inscrire dans une approche transversale de la politique de la ville. L'année 2020 sera l'occasion de poursuivre ce travail de décroisement entamé depuis septembre 2019 dans le cadre d'une redéfinition de l'organisation interne du CRPV.

Objectifs généraux

- ❑ Poursuivre une animation de réseau des professionnels du renouvellement urbain et de l'habitat
- ❑ Nourrir cette animation de réseau Habitat et renouvellement urbain des autres thématiques travaillées au sein du CRPV.
- ❑ Poursuivre une réflexion attentive sur les questions de lien entre Habitat et dynamiques sociales dans le cadre de l'élaboration d'un projet expérimental d'intervention sociale dans les quartiers d'habitat spontané.

Programmation 2020

Poursuivre une animation de réseau pour les professionnels du renouvellement urbain et de l'habitat

Les réunions de réseau initiées dès 2013 permettent aux professionnelles du renouvellement urbain de participer à un espace collaboratif propre à leurs besoins spécifiques. Revue des projets en cours, diffusion de ressources, échanges de pratiques et capitalisation.

Ces réunions de réseau permettent en outre d'identifier des problématiques singulières partagées par les différents acteurs du réseau. Ces réunions pourraient tendre à plus mobiliser les autres fonctions du CRPV afin de sensibiliser les acteurs de la rénovation urbaine à d'autres thématiques plus sociales de la politique de la ville (jeunesse, participation des habitants, santé, développement économique...).

Nourrir cette animation de réseau Habitat et renouvellement urbain des autres thématiques travaillées au sein du CRPV.

Le travail de réorganisation des ressources humaines au sein du centre a permis d'identifier la nécessité de relier les questions relatives à la thématique habitat, renouvellement urbain et cadre de vie aux autres fonctions ressources (santé) et projets (jeunesse, participation...) du CRPV.

Pour rendre opérationnel cette réorganisation, l'idée serait de pouvoir recourir à des ressources spécifiques à même de faire le lien entre les activités travaillées au sein du centre de ressources et les missions de qualification menées à l'égard des acteurs de la rénovation urbaine.

Poursuivre le travail de préfiguration d'une expérimentation consistant à proposer un dispositif d'intervention sociale dans les quartiers d'habitat.

Compte tenu des évolutions réglementaires mises en place par la loi ELAN (notamment son article 97) et de la réorganisation des services de l'État en Guyane pour le 1^{er} janvier 2020, il s'agira de poursuivre la définition d'un cadre méthodologique pour une expérimentation d'intervention sociale dans les quartiers d'habitat spontané : modalités d'interventions, des missions des médiateurs, des éléments financiers et de calendrier. L'enjeu sera de mieux intégrer notre proposition d'expérimentation au sein du maillage d'acteurs travaillant le phénomène complexe de l'« habitat spontané » en Guyane. L'objectif sera de poursuivre le travail prospectif et transdisciplinaire au CRPV (qui associe étroitement les compétences d'intervention sociale particulièrement développées au centre avec la fonction habitat).

Évaluation

Animation du réseau des acteurs des acteurs guyanais de l'habitat et du renouvellement urbain.

- Nombre et profil des professionnels participant aux réunions de réseau
- Nombre de participants aux cycles de qualifications et aux ateliers thématiques qualifiants
- Nombre de productions à visée opérationnelle publiés (rapports, fiches d'expérience, livret pédagogique...)

Nourrir cette animation de réseau Habitat et renouvellement urbain des autres thématiques travaillées au sein du CRPV.

- Embauche d'une ressource humaine supplémentaire
- Nombre de productions synthétiques transversales des différentes activités du CRPV

Poursuivre le travail de préfiguration d'une expérimentation consistant à proposer un dispositif d'intervention sociale dans les quartiers d'habitat.

- Nombre de productions à visée prospective publiés (rapports, fiches juridiques, livret pédagogique...)
- Nombre de réunions et d'évènements suivis pour nourrir la réflexion sur une intervention dans les quartiers d'habitat spontané
- Nombre de temps d'échanges organisés avec des partenaires dans l'objectif de renforcer le maillage entre les acteurs sociaux et les acteurs de l'habitat.

SANTÉ



Éléments de Contexte



Créés par la circulaire du 13 juin 2000 et intégrés aujourd'hui dans le pilier cohésion sociale des Contrats de Ville (CDV), les Ateliers Santé Ville (ASV) visent la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Ce sont les premières démarches territoriales de santé qui ont permis la structuration et la coordination des politiques et actions locales de santé dédiées aux quartiers prioritaires intégrant la participation des habitants.

67

positionne les ASV « comme des dispositifs d'animation de ces deux outils contractuels ». De plus, la circulaire du 15 octobre 2014, précise que « le contrat de ville s'appuiera (...) sur le contrat local de santé qui en constituera le volet santé ».

La loi de modernisation du système de santé (LMSS) du 26 janvier 2016 positionne les Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) comme des outils de démocratie sanitaires qui définissent des actions d'amélioration de l'accès aux soins, de la continuité des soins, de la lutte contre les stigmatisations, d'insertion sociale et de participation des aidants, des usagers et des habitants. L'instruction du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville place la santé mentale comme une priorité forte dans les quartiers politique de la ville. Les CLSM peuvent constituer le volet santé mentale des CLS ou des CDV et contribueront au regard de la décision 59 du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 à « Assurer un suivi social et de santé renforcé dans les quartiers prioritaires ».

Le développement des démarches territoriales de santé (ASV, CLS et CLSM) souligne la place prégnante de la santé dans les politiques publiques et particulièrement au sein de la politique de la ville. Ces démarches signent une volonté opérationnelle de travailler localement les problématiques d'accessibilité aux soins, de prévention et de promotion de la santé en apportant une attention particulière aux territoires les plus défavorisés.

La volonté de l'État dans le plan « ma santé 2022 » est de renforcer la cohérence territoriale entre les initiatives locales par la mise en place de projets de santé territoriaux et de communautés professionnelles territoriales de santé.

L'accompagnement des projets santé des communes politique de la ville s'inscrit dans cette dynamique de recherche de transversalité et de mise en réseaux des acteurs de l'échelle régionale aux initiatives infra territoriales.

Fonction ressource : historique des travaux et perspectives

Le CRPV travaille en étroite collaboration avec l'ARS depuis 2011 pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de prise en compte des besoins de santé dans les quartiers politiques de la ville, et le développement de projets adaptés.

Ainsi le CRPV a accompagné, depuis 2011, dans le cadre de réponses à l'appel à projet annuel, puis de conventions triennales à partir de 2014 :

- La création et l'animation d'un réseau santé et politique de la ville
- La qualification des professionnels des services politique de la Ville des communes en charge de la thématique santé
- L'écriture des projets des Ateliers Santé Ville et Contrats Locaux de Santé de Cayenne, Matoury, Rémire, Macouria et Saint-Laurent du Maroni
- L'appui à l'élaboration des volets santé des projets de territoire de cohésion urbaine et sociale puis des contrats de ville
- L'accompagnement méthodologique des chargés de mission ASV/CLS dans la mise en œuvre de leurs missions (animation territoriale, gouvernance, mise en réseau, veille, évaluation)
- La préfiguration du projet territorial de santé mentale aujourd'hui porté par la CACL
- La réalisation d'études, notamment dans le cadre de la démarche jeunesse, sur la thématique santé des jeunes.

La collaboration avec l'ARS se traduit par un important travail de coordination avec le service dédié à l'animation territoriale de l'agence.

Ainsi des temps d'échanges d'informations, de co-construction et d'animation communs sont organisés et visent à garantir la cohérence des initiatives et la structuration des démarches en adéquation avec les objectifs fixés par la politique régionale de santé et les orientations de la politique de la ville.

Objectifs généraux

- ❑ Structurer le déploiement d'une stratégie santé cohérente dans le cadre des contrats de ville de Guyane
- ❑ Contribuer au développement des démarches territoriales de santé à l'échelle de la Guyane

Missions socles :

Animation et renforcement d'un réseau de professionnels du domaine de la santé

Il s'agit d'assurer l'animation du réseau santé et politique de la ville et de participer aux instances de pilotage et de suivi des différents CLS/CLSM et notamment de leur évaluation.

Une attention particulière sera également portée au renforcement du réseau institutionnel nécessaire à la mise en œuvre des CLS

Appui méthodologique et accompagnement des démarches santé au titre des contrats de ville dans les communes qui disposent d'un CLS

L'accompagnement individualisé des chargés de missions santé des communes est envisagé au cas par cas avec chaque commune. Il permet d'obtenir un soutien méthodologique lors des prises de postes, de la préparation et de la réalisation des évaluations ou le renouvellement des contractualisations. Il permet également d'obtenir un appui dans le cadre de la mise en place de projets inscrits au CLS (mise en réseau avec des acteurs métropolitains, capitalisation d'expériences...)

Contribution à l'évaluation globale de la stratégie de déploiement des CLS en Guyane

Dans le cadre des projets nationaux d'évaluation (étude CLoterreS, projet de Fabrique Santé Territoire), le CRPV participe à l'analyse des démarches territoriales de santé en Guyane et leurs impacts sur les dynamiques de territoire.

Mobilisation des communes politiques de la ville sur le déploiement du volet santé de leur contrat de ville (Rémire et Kourou)

Il s'agit de sensibiliser d'une part les communes n'ayant pas encore déployé le volet santé de leurs contrats de ville à l'intérêt du dispositif Contrat Local de Santé. Et d'autre part de mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels pour préfigurer l'organisation de la démarche.

Missions complémentaires :

Élaboration des contrats locaux de santé, dans le cadre des contrats de ville existants

Sous réserve de la participation de la commune concernée, de la manifestation de son intérêt pour la mise en place d'un Contrat Local de Santé, en accord avec l'ARS, le CRPV assure l'intégralité de la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé, en tenant compte des spécificités du territoire et en partenariat avec les acteurs de santé locaux.

Mise en place d'un dispositif d'appui à l'animation des réseaux de santé des communes rurales du littoral et des communes isolées

En réponse aux sollicitations des communes, et en partenariat avec l'ARS, le CRPV réalise un état des lieux des pratiques et du réseau partenariat santé sur la commune concernée et accompagne la commune dans la mise en place d'un dispositif adapté à ses besoins (projet de MSP, CPTS, CLS...)

Évaluation

Missions socles :

- Nombre, fréquence et volume des temps d'échanges, de travail et de qualification (réunions du réseau ASV-CLS, groupes de travail spécifiques nouvelles thématiques, autres séances de travail) ;
- Typologie des accompagnements individualisés
- Production de plans d'actions et de son calendrier
- Nombre de documents de travail et de productions (notes de cadrage et de synthèse, fiches d'expériences, compte-rendu de réunion, articles...) ;

TABLEAUX SYNOPTIQUES





Réseau politique de la ville,				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Animer une fonction ressource sur le champ transversal de la politique de la ville	Animation de réseau/groupe de travail permanent	État, EPCI, communes, signataires des contrats de ville et partenaires associés	2020	Documents à visée professionnelle, comptes rendus de réunions Fiches d'expériences, lettre mensuelle
Poursuivre et achever l'étude sur l'observation, de l'évolution des quartiers politique de la ville en Guyane	Accompagnement de projet	État, EPCI, communes, signataires des contrats de ville	2020	Documents à visée professionnelle, supports d'animation et de présentation
Capitaliser les dispositifs et projets qui relèvent du pilier développement économique du contrat de ville	Capitalisation	Préfecture, INSEE, CACL et membres du COPIL de l'étude	2020	Documents à visée professionnelle, supports d'animation et de présentation
Participer aux instances locales et nationales	Animation de réseau/groupe de travail permanent	Membres désignés et constitutifs des instances	2020	Documents à visée professionnelle, supports d'animation et de présentation

Participation des habitants				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Animer le réseau des référents conseils citoyens	Animation de réseau/groupe de travail permanent	Communes et partenaires	2020	Documents à visée professionnelle, comptes rendus de réunions Fiches d'expériences, lettre mensuelle
Appuyer la structuration des conseils citoyens	Accompagnement de projet	Communes et habitants	2020	Documents à visée professionnelle, supports d'animation et de présentation
Capitaliser les démarches existantes	Capitalisation	Communes et partenaires	2020	Documents à visée professionnelle, supports d'animation et de présentation

Démarche Jeunesse				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Accompagnement global et structuration des politiques jeunesse	Accompagnement	agents, élus CTG et des collectivités territoriales, services de l'État, acteurs associatifs	2020	Documents à visée opérationnelle
Accompagner la CTG à développer une stratégie territoriale jeunesse en Guyane	Accompagnement	agents, élus CTG et des collectivités territoriales,	2020	Documents à visée opérationnelle
Capitaliser et produire de la connaissance sur les thématiques jeunesses	Capitalisation	CTG, CACL, CAF, INSEE, ARS Acteurs du secteur culturel et sportif, DAC, MLRG, Communes	2020	Documents à visée opérationnelle
Poursuivre l'animation du réseau des professionnels de jeunesse et intégrer de nouvelles parties prenantes	Animation de réseau	Acteurs de la jeunesse, agents des collectivités territoriales	2020	Documents à visée opérationnelle
Tendre vers un guichet unique pour l'accueil des jeunes en parcours d'insertion	Accompagnement	CACL, acteurs de l'insertion socio professionnels	2020	Documents à visée opérationnelle

Accès aux droits et information jeunesse

Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Suivre et animer le site internet d'information jeunesse	Porteur de projet	agents, élus CTG et des collectivités territoriales, services de l'État, acteurs associatifs	2020	Documents à visée opérationnelle
Initier la constitution et l'animation d'un réseau de professionnels autour de l'information jeunesse	Animation de réseau	agents, élus CTG et des collectivités territoriales, acteurs de jeunesse	2020	Documents à visée opérationnelle
Animer les réseaux sociaux du site internet afin d'assurer une information actualisée et des conditions de dialogue avec les jeunes	Porteur de projet	Jeunes de Guyane	2020	Documents à visée opérationnelle
Assurer la communication du site auprès des communes isolées	Porteur de projet	Agents des collectivités territoriales, acteurs partenaires	2020	Documents à visée opérationnelle

Identifier et accompagner les lieux physiques d'information jeunesse	Animation de réseau	Collectivités territoriales, acteurs de jeunesse	2020	Documents à visée opérationnelle
---	---------------------	--	------	----------------------------------



Participation des jeunes				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Animer les commissions thématiques de l'ATJEG	Accompagnement	Élus ATJEG, agents de la CTG	2020	Documents à visée opérationnelle
Accompagner la CTG dans la structuration d'une instance de participation	Accompagnement	agents, élus CTG et des collectivités territoriales,	2020	Documents à visée opérationnelle

Accès aux loisirs				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Appuyer la montée en compétence du territoire sur l'accès aux loisirs pour tous	Porteur de projet	Collectivités territoriales, partenaires	2020	Documents à visée opérationnelle
Agir sur la structuration de l'offre de loisirs	Accompagnement	Acteurs du territoire, agents des collectivités territoriales	2020	Documents à visée opérationnelle
Impulser l'engagement des jeunes dans une action citoyenne	Porteur de projet	Jeunes, associations du territoire	2020	Documents à visée opérationnelle

Coordination du projet jeunes invisibles				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Territorialisation du dispositif	Accompagnement	Collectivités territoriales, partenaires	2020	Documents à visée opérationnelle
Accompagner la mobilisation des équipes mobiles	Accompagnement	Agents de la Mission Locale de Guyane, agents des collectivités territoriales	2020	Documents à visée opérationnelle
Accompagner la Mission Locale	Accompagnement	Agents de la Mission Locale Guyane	2020	Documents à visée opérationnelle
Animer la gouvernance du dispositif	Accompagnement	Agents de l'État et des collectivités territoriales, agents de la Mission Locale Guyane	2020	Documents à visée opérationnelle

MEDIATION SOCIALE				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Expérimentation nationale de Médiation sociale en milieu scolaire	Porteur du projet	Agents et élus des collectivités État Rectorat Associations	2017 – 2020 (années scolaires)	Documents à visée opérationnelle
	Encadrement et formation des médiateurs Appui à la formation des adultes relais	MSMS Adultes Relais		Documents à visée opérationnelle
	Intervention auprès des publics scolaires	Élèves et familles des établissements concernés		Documents à visée opérationnelle
	Suivi – Évaluation	Agents et élus des collectivités État Rectorat		Publication des rapports d'évaluation
	Animation de la gouvernance	Agents et élus des collectivités État Rectorat		Documents à visée opérationnelle
	Capitalisation et valorisation du projet	Agents et élus des collectivités État Rectorat		Documents de capitalisation et de communication

Préfiguration d'une structure de médiation sociale post expérimentation	Accompagnement	Agents et élus des collectivités État Rectorat Associations	2020-2021	Documents à visée opérationnelle
Préfiguration d'une expérimentation pour le déploiement d'une intervention sociale dans les quartiers d'habitat spontanés	Accompagnement	Agents et élus des collectivités État Agents et élus des collectivités	2020-2021	Documents à visée opérationnelle

Plan d'accompagnement à la professionnalisation des adultes relais				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Accompagnement collectif à travers la qualification professionnelle	Porteur de projet	Adultes relais	2020	Documents à visée opérationnelle
Accompagnement individuelle à la mobilité professionnelle	Porteur de projet	Adultes relais	2020	Documents à visée opérationnelle
Création d'un réseau des adultes relais et de leurs encadrants	Animation de réseau / groupe de travail permanent	Adultes relais, encadrants	2020	Documents à visée opérationnelle

Renouvellement urbain et habitat				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Poursuivre une animation de réseau des professionnels du renouvellement urbain et de l'habitat	Groupe de travail permanent	Chefs de projet et équipes NPNRU, professionnels de l'habitat (services de l'Etat, collectivités, bailleurs, associations...)	2020	Documents à visée opérationnelle, comptes rendus
Nourrir cette animation de réseau Habitat et renouvellement urbain des autres thématiques du CRPV	Groupe de travail permanent	Chefs de projet et équipes NPNRU, professionnels de l'habitat (services de l'Etat, collectivités, bailleurs, associations...)	2020	Documents à visée opérationnelle, comptes rendus
Poursuivre le travail de préfiguration d'une expérimentation d'un dispositif d'intervention sociale dans les quartiers d'habitat spontané	Accompagnements	Tous les acteurs	2020	Documents à visée opérationnelle, comptes rendus

Santé				
Intitulé des actions	Mode d'intervention	Public	Éléments de calendrier	Valorisation des activités (productions...)
Animation et qualification du réseau de professionnels mobilisés par le volet santé des contrats de ville (ASV, CLS, et partenaires)	Animation de réseaux/ groupe de travail permanent Capitalisation	Communes signataires des contrats de ville, agents de l'ARS	2020-2022	Compte-rendu, documents et outils à visée opérationnelle
Appui méthodologique et accompagnement des démarches santé au titre des contrats de ville	Accompagnement	Agents des communes ayant un contrat de ville	2020-2022	Documents et outils à visée opérationnelle
Contribuer à l'évaluation globale de la stratégie de déploiement des CLS en Guyane	Capitalisation	Équipe projet CLoterreS ARS Guyane	2020-2022	Documents et outils à visée opérationnelle
Mobilisation des communes politiques de la ville sur le déploiement du volet santé de leur contrat de ville	Mobilisation des acteurs	Agents et élus des communes de Rémire Montjoly et Kourou	2020-2022	Documents et outils à visée opérationnelle

Missions complémentaires				
Élaboration des contrats locaux de santé dans le cadre des contrats de ville	Assistance à Maitrise d'Ouvrage	Communes, signataires CLS et acteurs du territoire concerné	2020-2022	Documents et outils à visée opérationnelle
Mise en place d'un dispositif d'appui à l'animation des réseaux de santé des communes rurales du littoral et des communes isolées	Accompagnement Animation de réseaux / groupe de travail territorialisé	Communes, acteurs de santé locaux	2020-2022	Documents et outils à visée opérationnelle



NOTES

[illegible]

This image shows a full page of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. At the bottom of the page, there are several soft, irregular watercolor-style stains in shades of light purple, pink, and green, which appear to be part of the document's design. There is no handwriting or printed text on the page.



CRPV

Centre de Ressources Politique
de la Ville de GUYANE

Directeur de publication :
Denis SOUILLARD

Conception graphique : CRPV
Guyane

Décembre 2019



CRPV

Centre de Ressources Politique
de la Ville de **GUYANE**